PRÉAMBULE 2

1 INTRODUCTION ET SYNTHÈSE 3

2 CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE 9
2.1 Population totale 9
2.2 Structure de la population par âge et par sexe 10
2.3 Ménages 12
2.4 Multiculturalité 15

3 CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES 17
3.1 Statut socio-économique de la population 17
3.2 Marché du travail 19
3.3 Revenus et sources de revenus 21

4 SANTÉ 30
4.1 État de santé général 30
4.2 Santé des jeunes enfants 34

5 ÉDUCATION 39
5.1 Population scolaire dans l'enseignement maternel . . 39
5.2 Population scolaire dans l'enseignement obligatoire 40
5.3 Rythmes scolaires dans l'enseignement obligatoire 41

6 LOGEMENT ET CADRE DE VIE 42

COLOPHON 43

Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise

Fiche n° 1

Commune d'Anderlecht

Edition 2/2010

COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE – COHÉSION SOCIALE

OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE – COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES – IGEAT

PRÉAMBULE

Ce document constitue la fiche n°1-Anderlecht des «*Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise*».

L'objectif de ces fiches est d'offrir aux décideurs et aux acteurs locaux un outil simple pour appréhender certaines caractéristiques de la population avec laquelle ils travaillent et de les aider à orienter leurs stratégies.

Dans le cadre de son décret «Cohésion sociale», la Commission communautaire française (**COCOF**) a commandité un outil permettant d'appréhender statistiquement les problèmes et besoins des communes bruxelloises en matière de cohésion sociale, à confronter avec les réalités vécues par les acteurs sur le terrain. Des comparaisons intra-communales (par secteurs statistiques) et communales-régionales (entre les communes et le niveau régional) y sont opérées.

Les différents documents qui composent cet outil ont été réalisés par l'Institut de Gestion de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire de l'Université Libre de Bruxelles (**ULB-IGEAT**) en collaboration avec l'**Observatoire de la Santé et du Social**. Cet état des lieux est présenté aux différentes concertations locales et confronté à la réalité vécue par les acteurs sur le terrain afin de signaler d'éventuels besoins et problématiques non répertoriés dans l'état des lieux statistique. Cette analyse soutient le travail des coordinations locales au niveau communal, en vue de la préparation du nouveau plan quinquennal 2011-2015.

Étant donné que les fiches intéressent également un public plus large, l'Observatoire de la Santé et du Social a traduit les fiches communales.

Il s'agit concrètement d'une actualisation et d'un développement des fiches communales de l'Observatoire reprenant les statistiques sanitaires et sociales par commune. Des indicateurs liés au logement et à l'enseignement (avec des chiffres provenant aussi bien de la Communauté française que de la Communauté flamande) sont également inclus. À côté des 19 fiches communales et d'une fiche pour la Région, un mode d'emploi aide les acteurs locaux dans l'interprétation des données de leur commune. Un troisième et dernier document intitulé «sources et références» guide les utilisateurs dans leurs éventuelles recherches personnelles dans les données chiffrées de base.

Cet ensemble de fiches est complémentaire des rapports de l'Observatoire de la Santé et du Social («Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale», «Baromètre social annuel», «Tableau de bord de la Santé en Région de Bruxelles-Capitale», … tous consultables et téléchargeables gratuitement sur le site de l'Observatoire de la Santé et du Social (**www.observatbru.be**) et des instruments développés par l'**IBSA** (**Monitoring des Quartiers**, Indicateurs statistiques, Baromètre conjoncturel). Les commentaires des données présentées seront donc réduits et nous vous invitons à vous reporter à la lecture de ces autres documents pour plus de précision.

Les chiffres pour la commune d'Anderlecht sont comparés soit à la valeur moyenne pour de Région bruxelloise, soit à l'étendue des valeurs existantes pour les différentes communes. Par «Région» ou «Région bruxelloise», on entend la Région de Bruxelles-Capitale (19 communes).

I. INTRODUCTION ET SYNTHÈSE

Carte 1 : Carte de repérage d'Anderlecht.

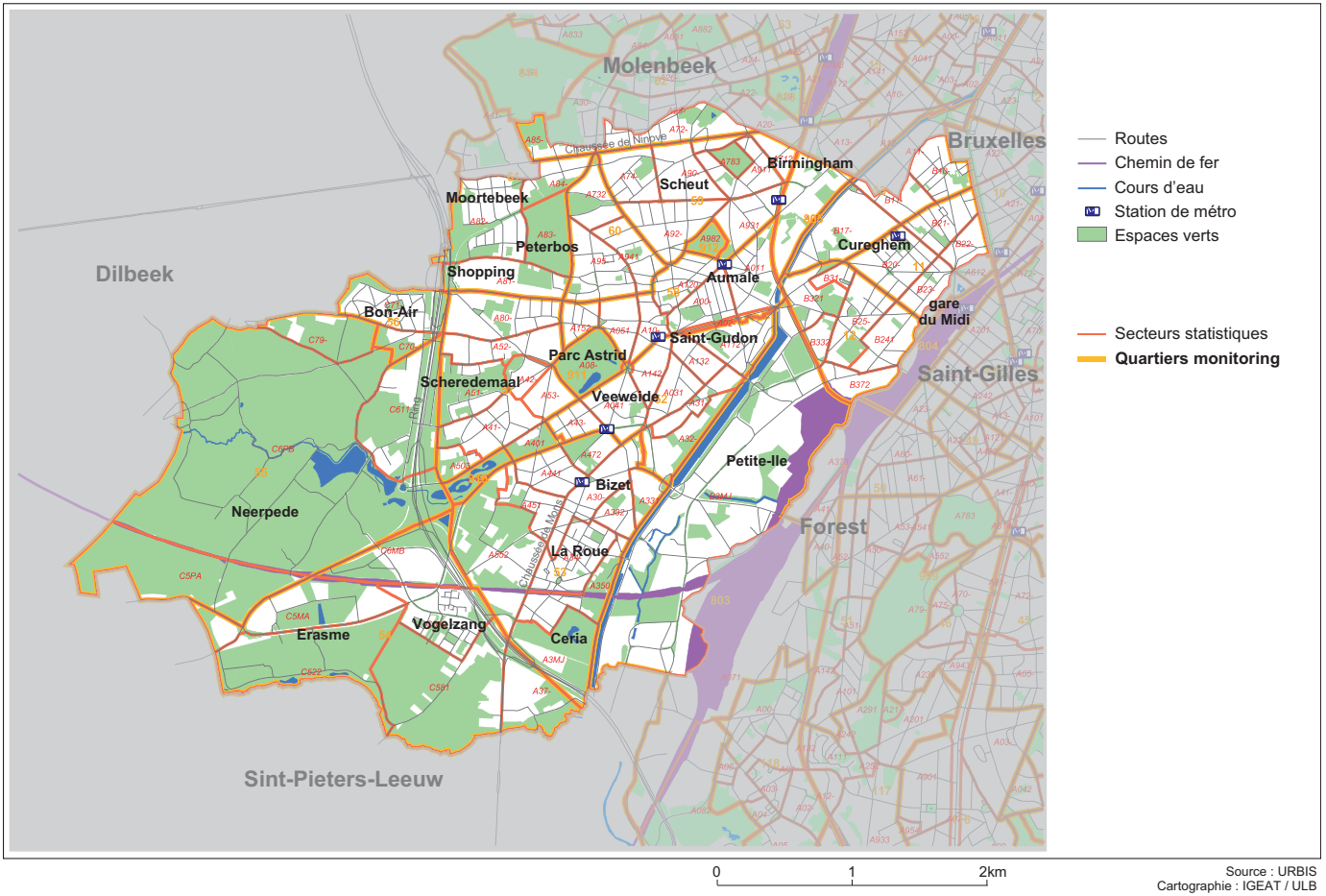

Cette carte de repérage permet de visualiser les découpages dans lesquels sont présentés les statistiques infra-communales. Les secteurs statistiques sont délimités en rouge sur la carte. Leurs identifiants sont composés d'un préfixe (21001 pour Anderlecht) et d'un suffixe indiqué également en rouge sur la carte (A00-, A011-, …). Les codes, dénominations, populations et densités de population de chaque secteur sont repris dans une liste disponible à la fin du mode d'emploi et sur une carte visualisable sur le site de l'Observatoire de la Santé et du Social.

Les quartiers du **Monitoring des Quartiers** sont délimités en orange, leurs numéros sont également en orange sur la carte. Il s'agit d'agrégats de secteurs statistiques, mais les limites de ces quartiers ne concordent par contre pas toujours avec les limites communales car ils peuvent être à cheval sur plusieurs communes, comme ici dans le cas du quartier «13» dans le nord-est de la commune. Les quartiers ainsi que les secteurs statistiques qui les composent sont également repris à la fin du mode d'emploi.

Carte 2 : Répartition de la population d'Anderlecht au 01/01/2006.

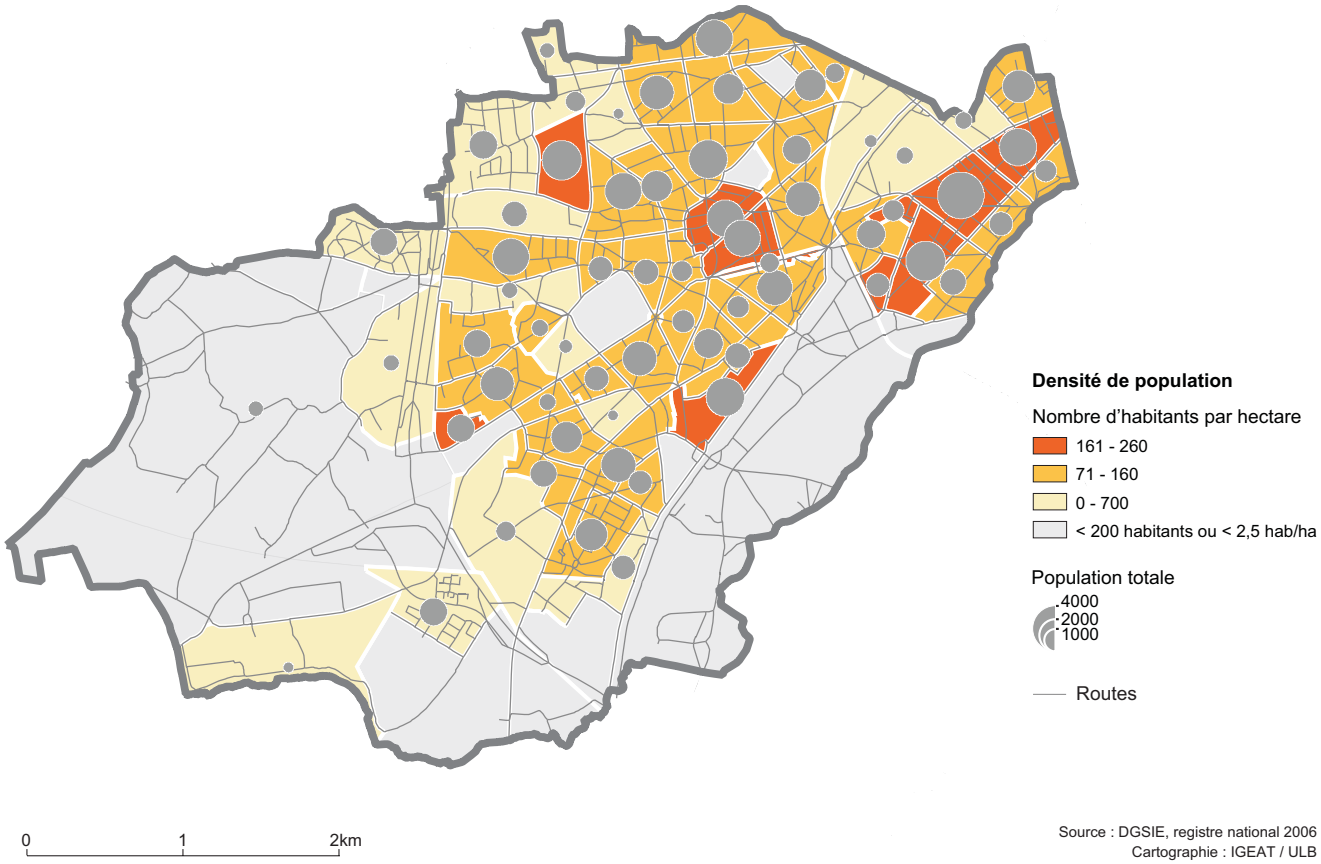

Anderlecht est une commune située à l'ouest de la Région bruxelloise (9,4 % de la population bruxelloise). Elle est bordée au nord par Molenbeek-Saint-Jean, à l'est par Bruxelles-Ville et Saint-Gilles, au sud-est par Forest et Sint-Pieters-Leeuw et à l'ouest par Dilbeek. La marge sud-est de la commune, entre le canal et Forest n'est pas habitée car occupée essentiellement par des espaces industriels et ferroviaires. Ce caractère industriel marque tout l'est de la commune le long du canal, et ce même dans les quartiers plus densément peuplés (Abattoirs, Birmingham), qui sont aussi les plus anciennement industrialisés.

La commune d'Anderlecht peut être divisée en trois entités différentes.

- À l'est de la commune, Cureghem est délimité par la petite ceinture, la Gare du Midi, le Vieux-Molenbeek et le Square Vandervelde. Cette partie de la commune fait partie de la ceinture urbaine déjà bâtie à la fin du 19ème siècle, se caractérise par une densité de population très élevée (13 500 habitants/km²) et par des logements anciens, souvent aménagés en immeubles de rapport. Ces dernières

années, les développements associés à la Gare du Midi ont profondément modifié l'aspect de la partie est de cette partie de la commune.

- À l'extrémité ouest, Neerpede et les environs de l'Hôpital Erasme constituent la partie de la commune située en dehors du grand Ring. Cette zone présente un aspect contrasté avec un habitat dispersé (680 habitants/km²) mêlant survivances de l'espace rural, constructions de type périurbain et cité jardin. Sa partie sud est marquée par le développement du campus biomédical de l'Université Libre de Bruxelles, de parcs d'activités économiques ainsi que de développements résidentiels récents, le long de l'axe du métro qui dessert depuis quelques années l'Hôpital Erasme.

- La partie centrale du territoire communal, située entre les deux zones précédentes, s'étend de la rue Wayez au grand Ring. La densité de population y est élevée (8 700 habitants par km²). Les paysages résidentiels y sont très variés : survivances villageoises, maisons bourgeoises de la fin du 19ème siècle et du début du 20ème autour de Saint-Guidon, maisons et immeubles de l'entre-deux-guerres (Art Déco) et immeubles de rapport et habitat individuel (notamment en maisons bel-étage (1)) des années 1950 et 1960 le long et dans l'essentiel de l'espace compris entre les chaussées de Ninove et de Mons, habitat en hauteur («buildings») constituant de grands ensembles aussi bien destinés à l'habitat social (Peterbos) qu'aux classes moyennes (Marius Renard).

La **population** de la commune a crû de manière ininterrompue depuis le milieu du 19ème siècle jusqu'à 1969, année ou elle culmine à plus de 100 000 habitants. La légère diminution de population qui caractérise le dernier quart du vingtième siècle est aujourd'hui en voie d'être résorbée par la croissance très nette que l'on observe depuis la fin des années 1990, Anderlecht comptant 99 085 habitants au 1er janvier 2008. Bien que la proportion de jeunes soit plus importante à Anderlecht et croît nettement, on y observe aussi une proportion de personnes âgées supérieure à la moyenne régionale. La population jeune se concentre dans les quartiers de l'est de la commune, caractérisés par une forte présence immigrée, alors que les personnes âgées sont localisées essentiellement dans l'ouest. Les ménages d'une personne sont proportionnellement moins fréquents que la moyenne régionale alors que les familles nombreuses sont nettement surreprésentées, surtout à Cureghem. Les ménages monoparentaux sont fréquents, notamment dans les quartiers de logements sociaux.

Une grande part de la population est de **nationalité** belge (75 %), mais les non-Belges représentent près d'un quart de la population. La part des étrangers issus du Maghreb est supérieure à la moyenne régionale, tout comme celle des personnes originaires du reste du continent africain. On observe une forte présence de familles issues de l'immigration (bien qu'en souvent de nationalité belge suite aux naturalisations et aux naissances sur le sol belge), essentiellement d'origine maghrébine. Elles habitent en majorité dans la partie est de la commune. Les Italiens et les Espagnols ainsi que les personnes issues des pays récemment entrés dans l'Union européenne (Pologne, Roumanie) sont assez présents dans la commune, sans toutefois être nettement surreprésentées par rapport à la moyenne régionale. Les autres ressortissants de l'Europe des 15 sont eux nettement sous-représentés parmi les étrangers. Marquée sur le plan commercial dans le quartier des abattoirs, la présence relative des personnes issues d'Afrique sub-saharienne, notamment les Congolais, est supérieure à la moyenne régionale.

Situé en première couronne et seconde couronne (2) occidentale, la commune d'Anderlecht est caractérisée par une population au **profil socio-économique** diversifié, mêlant essentiellement des ménages des classes populaires et de la classe moyenne. Cela se traduit par un niveau moyen de revenu imposable inférieur à la moyenne bruxelloise, particulièrement à l'est de la commune et autour du centre historique, où résident beaucoup d'habitants des classes populaires, issus de l'immigration. Les déclarations avec un faible revenu ou un revenu de remplacement (en ce compris les pensions), sont très nettement surreprésentées dans la commune. À l'échelle communale, les **taux d'activité** sont légèrement supérieurs à la moyenne régionale à tous les âges, tant pour les hommes que les femmes. Cela s'explique par la présence des classes moyennes dans l'ouest, où les femmes sont beaucoup plus souvent sur le marché du travail, assurant ainsi deux revenus au ménage. Ce schéma tend aussi à se rencontrer de plus en plus dans les communautés immigrées, bien que le taux d'activité féminin soit toujours nettement plus faible à Cureghem, où ces communautés sont importantes. Les employés

(1,2) Voir le glossaire du Mode d'emploi.

du secteur privé ou public constituent l'essentiel des travailleurs à Anderlecht, mais les ouvriers sont nettement surreprésentés par rapport à la proportion moyenne bruxelloise, surtout dans l'est de la commune. Le **taux de chômage** communal est largement supérieur à la moyenne bruxelloise, surtout pour les femmes. Ici encore les écarts entre Cureghem et le reste de la commune sont très importants : le taux est deux fois plus élevé dans l'est de la commune. Bien que le taux de chômage communal des hommes ne s'écarte guère de la moyenne bruxelloise, l'absence d'emploi est fréquente et touche essentiellement les jeunes garçons à Cureghem et autour du centre historique. Dans le reste de la commune, le chômage est nettement moins élevé et possède un profil plutôt âgé et féminisé. La proportion de la population qui vit d'un revenu minimum d'insertion ou d'une allocation de remplacement est plus importante à Anderlecht que dans l'ensemble de la Région. Toutes les classes d'âge figurent parmi les bénéficiaires, avec proportionnellement plus de jeunes.

La part des habitants se déclarant en mauvaise **santé** est supérieure la moyenne régionale. Les **taux de mortalité** [3] sont légèrement supérieurs à ceux observés pour l'ensemble de la Région. Les décès suite à des maladies cardiovasculaires ou respiratoires sont proportionnellement plus fréquents. Le diabète est aussi une cause de mortalité prématurée nettement plus fréquente dans la population anderlechtoise. Le **taux de natalité** [4], à la hausse ces dernières années, est supérieur à la moyenne régionale, ce qui s'explique par la part significative des jeunes adultes dans la population d'Anderlecht ainsi que par le taux de fécondité des populations issues de l'immigration, qui reste plus élevé. La commune abrite une population précarisée non négligeable, ce qui, avec la forte natalité, a pour conséquence que de nombreux enfants naissent et grandissent dans des foyers sans revenu du travail. Les mères seules ou très jeunes sont également surreprésentées.

Dans le cadre de l'**enseignement** secondaire, les filières techniques et surtout professionnelles sont proportionnellement plus suivies que la moyenne régionale par les jeunes résidant à Anderlecht. L'offre scolaire dans ces filières est d'ailleurs importante. La part de jeunes suivant la filière générale est donc nettement sous la moyenne régionale. Le retard scolaire touche fortement la population scolaire anderlechtoise, la proportion d'étudiants «à l'heure» (n'ayant jamais redoublé) étant généralement très inférieure à la moyenne bruxelloise qui est loin d'être brillante. À l'issue de l'enseignement obligatoire, les élèves sont, malheureusement assez logiquement, beaucoup moins nombreux à suivre des études supérieures, surtout dans les quartiers de l'est de la commune et dans la concentration de logements sociaux, où les parents sont aussi moins souvent diplômés du supérieur ou même titulaires d'un diplôme secondaire général. Dans les quartiers orientaux, le niveau de qualification peut poser des problèmes d'insertion sur le marché du travail. Ces difficultés sont amplifiées par le fait que, à diplôme égal, on observe aussi proportionnellement plus de chômeurs qu'attendu en fonction de la moyenne régionale. Cela suppose des problèmes d'orientation professionnelle ou certaines formes de discrimination touchant spécifiquement cette population. La situation dans l'ouest de la commune est moins négative, bien que les niveaux de formation suivis et acquis sont généralement assez moyens. Les classes moyennes connaissent cependant moins de problème d'insertion sur le marché du travail.

Commune partagée entre la première et la seconde couronne, Anderlecht a un **parc immobilier** assez hétérogène. On notera l'importance de l'offre en logement social (11 %, ce qui est beaucoup à l'échelle de la Région). La moyenne communale des 61 % de logements datant d'avant 1961 est largement dépassée à Cureghem, dans le centre historique et dans les quartiers des cités-jardins, alors que l'habitat est nettement plus récent dans l'essentiel de l'ouest de la commune. Dans l'est et les cités-jardins, les logements sont nettement moins confortables, certains équipements étant parfois manquants (salle d'eau, chauffage central) et les superficies plancher réduites. Le confort et l'état sont meilleurs dans les quartiers plus récents. Selon les habitants, l'état intérieur pose souvent problème suite à la vétusté de certaines installations, particulièrement à Cureghem et dans le grand ensemble fonctionnaliste du Peterbos. Dès que l'on sort des vieux quartiers de l'est et du centre historique, l'aspect extérieur, l'esthétique sont mieux appréciés. La tranquillité mais aussi la propreté sont jugées assez sévèrement sur quasiment tout le territoire communal, mais de manière encore plus critique à Cureghem et autour du stade. À l'ouest, l'offre abondante du «park system» améliore la perception des espaces verts, mais l'est de la commune et la plupart des rives du canal sont assez mal jugés sur ce plan. Notons que la part de ménages ayant

(3,4) Voir le glossaire du Mode d'emploi.

accès à un jardin privé est très faible dans la commune car les appartements sont très répandus, même à l'ouest.

Quelques **enjeux** se dégagent de cet aperçu statistique de la commune d'Anderlecht :

- La précarité financière d'une bonne partie de la population, surtout dans les vieux quartiers et les logements sociaux, est la conséquence du taux de chômage important mais aussi des emplois moins qualifiés et donc moins rémunérés. La question de la qualification se pose de diverses manières. Tout d'abord, le profil moins qualifié et de plus en plus inadapté au marché de l'emploi bruxellois tend à se reproduire de génération en génération. Il est certain que les jeunes font aujourd'hui de plus longues études, mais du fait de l'élévation généralisée des niveaux scolaires, l'écart avec les mieux formés reste important. Problèmes de maîtrise de la seconde langue nationale, de choix des filières mais aussi potentiellement de discrimination à l'embauche font que l'insertion sur le marché de l'emploi des jeunes, souvent issus de l'immigration, reste problématique.

- La précarité financière d'une grande partie de la population se traduit également dans ses conditions de logement, particulièrement dans les quartiers où le bâti est ancien et ce tant dans le parc résidentiel privé que social. Les mauvaises conditions socio-économiques ont aussi un effet direct sur l'état de santé de la population.

- Le logement social constitue une part importante du logement de la commune. Outre les coûts que l'héritage d'un parc ancien et de certains grands ensembles fonctionnalistes plus récents peuvent induire, il faut continuer à gérer la concentration croissante des populations les plus précarisées dans ce segment de l'offre locative, déjà largement saturé.

- Les jeunes enfants sont très nombreux dans la commune et la natalité est en nette croissance. Parallèlement, Anderlecht devra encore faire face pendant de nombreuses années au vieillissement de sa population. Bien que l'âge moyen n'augmente plus depuis quelques années, les personnes (très) âgées sont encore nombreuses, que ce soit dans le logement social ou le secteur locatif privé. Cela multiplie donc les types de besoins et les infrastructures, pas toujours aisément conciliables.

- La situation peut apparaître comme plus favorable dans l'ouest de la commune, dont la population active est largement constituée de classes moyennes laborieuses, en ce compris les personnes d'origine immigrée mieux insérées sur le marché du travail et quittant dès lors les vieux quartiers. Cependant, la position sur le marché de l'emploi des classes moyennes tend à se fragiliser, notamment du fait de niveaux de formation intermédiaires plutôt que supérieurs. Il ne faut pas perdre de vue que les salaires ne figurent pas parmi les plus élevés de la Région, comme en témoigne le niveau de revenu imposable. Dans ce contexte, l'augmentation du chômage peut mettre à mal les ménages où deux emplois sont nécessaires pour assurer l'équilibre financier.

- Anderlecht est une commune très anciennement industrialisée, surtout dans sa partie proche de l'axe du canal. C'est là que l'espace public est le plus difficile à aménager, devant concilier besoins des habitants et contraintes liées aux nombreuses activités économiques insérées dans le tissu urbain. C'est aussi là que se pose le problème de la reconversion des friches industrielles.

Echos du terrain

En la croisant avec votre expérience des conditions de vie dans la commune, la lecture des statistiques reprises dans les pages suivantes vous amènera peut-être à tirer d'autres conclusions ou à vous poser de nouvelles questions. L'espace ci-dessous est prévu à cet effet.

2. CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

Des cartes et des tableaux de certains indicateurs démographiques, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Type de ménages», «Nationalités», «Mobilité résidentielle» et «Structure par âge» dans la thématique «Démographie».
http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/

2.1 Population totale

Figure 1 : Évolution de la population totale d'Anderlecht (1980-2008).

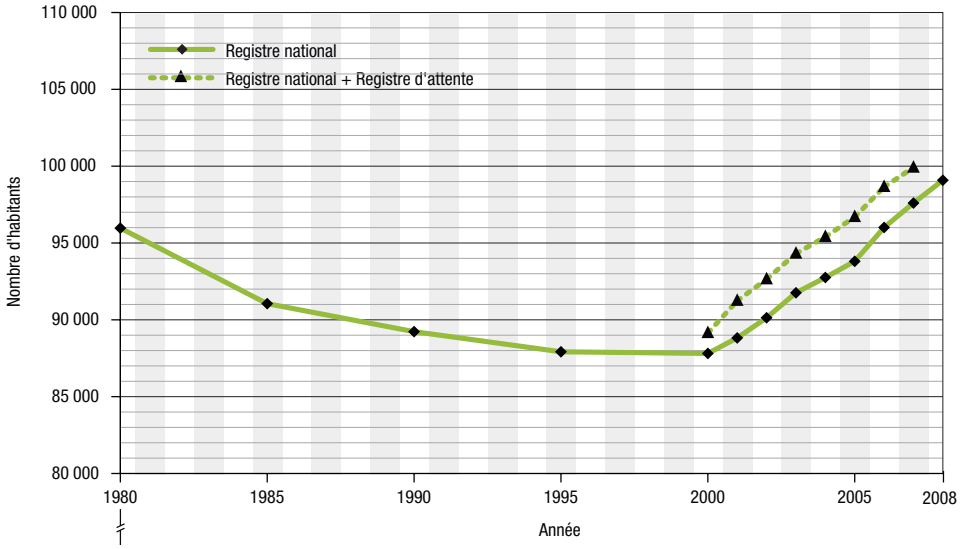

Sources : SPF Economie - DGSIE, Registre national et Registre d'attente.

Le Registre national des personnes physiques reprend les personnes inscrites dans les registres de population des communes. Ces personnes peuvent être de nationalité belge ou non (suivant certaines conditions de titre de séjour). Les personnes étrangères employées par les institutions européennes et les membres de leurs ménages y sont également reprises (sauf ceux ayant un statut de diplomate).

Le Registre d'attente, créé suite à la loi du 24 mai 1994, comptabilise les étrangers qui se déclarent réfugiés ou qui demandent la reconnaissance de la qualité de réfugié.
Le nombre d'habitants à Anderlecht a progressivement diminué jusqu'en 2000. Depuis on observe une nette augmentation de la population qui comptait 99 085 habitants en 2008.

2.2 Structure de la population par âge et par sexe

Figure 2 : Histogramme de la population totale à Anderlecht au 01/01/2008 et 01/01/1998.

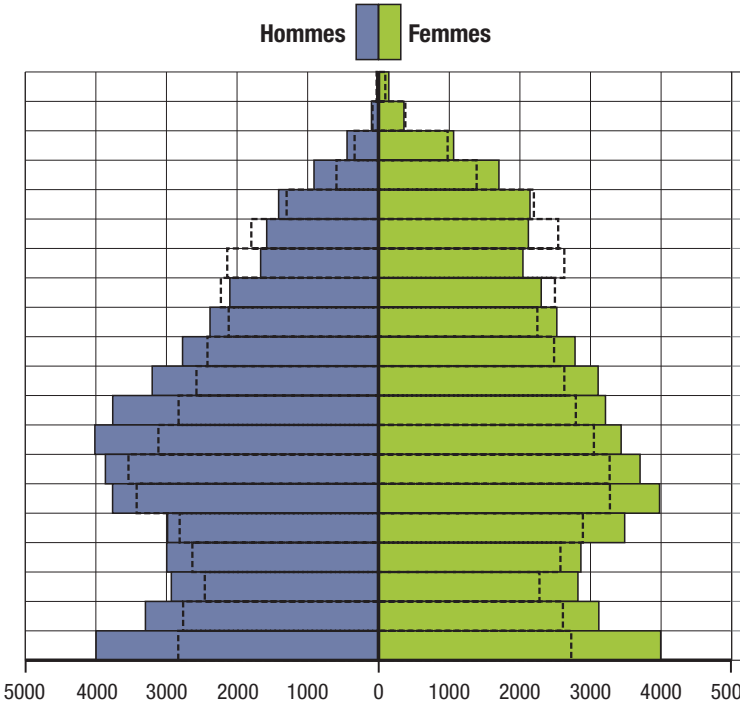

	Hommes 1998	Femmes 1998	Hommes 2008	Femmes 2008
95 ans +	23	93	20	143
90-94 ans	81	377	96	357
85-89 ans	335	976	442	1 061
80-84 ans	592	1 387	910	1 703
75-79 ans	1 298	2 198	1 411	2 143
70-74 ans	1 798	2 542	1 580	2 120
65-69 ans	2 139	2 629	1 666	2 043
60-64 ans	2 229	2 496	2 102	2 302
55-59 ans	2 118	2 247	2 383	2 523
50-54 ans	2 419	2 484	2 772	2 781
45-49 ans	2 575	2 629	3 202	3 108
40-44 ans	2 828	2 792	3 761	3 212
35-39 ans	3 114	3 048	4 014	3 434
30-34 ans	3 538	3 271	3 865	3 702
25-29 ans	3 422	3 275	3 763	3 978
20-24 ans	2 813	2 892	2 984	3 484
15-19 ans	2 633	2 574	2 996	2 864
10-14 ans	2 457	2 277	2 931	2 822
5-9 ans	2 764	2 609	3 298	3 118
< 5 ans	2 833	2 727	3 997	3 994

Sources : SPF Economie - DGSIE, Registre national (1998 – 2008).

Au 1er Janvier 2008, la commune d'Anderlecht compte officiellement 99 085 habitants (48 193 hommes et 50 892 femmes), on dénombrait également 2 307 personnes dans le Registre d'attente (en 2007). 9,5 % de la population de la Région bruxelloise vit à Anderlecht. Depuis 10 ans, on observe, une augmentation de la population dans toutes les catégories d'âges, à l'exception des personnes âgées de 60 à 74 ans.

2.2 Structure de la population par âge et par sexe

Tableau 1 : Évolution des caractéristiques de la population à Anderlecht et en Région bruxelloise de 1998 à 2008.

	Anderlecht			Région bruxelloise		
	1998	2003	2008	1998	2003	2008
% < 3 ans	3,9 %	4,3 %	5,0 %	3,9 %	4,2 %	4,5 %
% < 18 ans	21,5 %	22,7 %	23,9 %	20,9 %	21,4 %	21,9 %
% < 20 ans	23,8 %	24,9 %	26,3 %	23,2 %	23,6 %	24,2 %
% 18-64 ans	59,7 %	59,8 %	60,3 %	61,9 %	62,8 %	63,6 %
% 20-64 ans	57,3 %	57,5 %	57,9 %	59,6 %	60,6 %	61,3 %
% 65 ans et plus	18,8 %	17,5 %	15,8 %	17,2 %	15,9 %	14,5 %
% 80 ans et +	4,4 %	4,7 %	4,8 %	4,5 %	4,6 %	4,7 %
Indice de vieillissement (≥ 65 ans / 0-19 ans)	78,9	70,3	60,3	74,0	67,2	60,0
Indice de dépendance (0-19 + ≥ 65 ans) / (20-64 ans)	74,4	73,8	72,7	67,8	65,1	63,0
Indice d'intensité du vieillissement (> 80 ans / ≥ 65 ans)	23,5	26,6	30,1	26,3	28,8	32,4

Sources : SPF Economie - DGSIE, Registre national.

L'indice de vieillissement est calculé comme le rapport entre les personnes en âge d'être pensionnés (les 65 ans et +) et les jeunes de moins de 20 ans.
L'indice de dépendance est calculé comme le rapport entre les personnes en âge soit d'étude (moins de 20 ans), soit de pension (65 ans et +) et les personnes entre 20 et 64 ans.
L'intensité du vieillissement est la part des plus âgés (plus de 80 ans) au sein des plus de 65 ans.

La population d'Anderlecht se démarque de l'ensemble de la Région bruxelloise par une plus faible proportion de la population en âge de travailler et une plus forte proportion de jeunes. L'indice de dépendance y est donc sensiblement plus élevé (72,7 contre 63,0). L'indice de vieillissement y est semblable à celui de la Région. On note une évolution similaire à celle de la Région avec une diminution de la proportion de personnes de plus de 65 ans, mais une augmentation de la proportion des jeunes plus forte.

Au cours des dernières années, la population de la Région bruxelloise rajeunit. Le phénomène est encore plus marqué à Anderlecht. Entre 2000 et 2007 l'âge moyen y est passé de 39,2 ans (contre 38,6 ans pour la Région) à 37,7 ans (valeur identique à celle de la Région).

Figure 3 : Évolution de l'âge moyen à Anderlecht et en Région bruxelloise de 2000 à 2007.

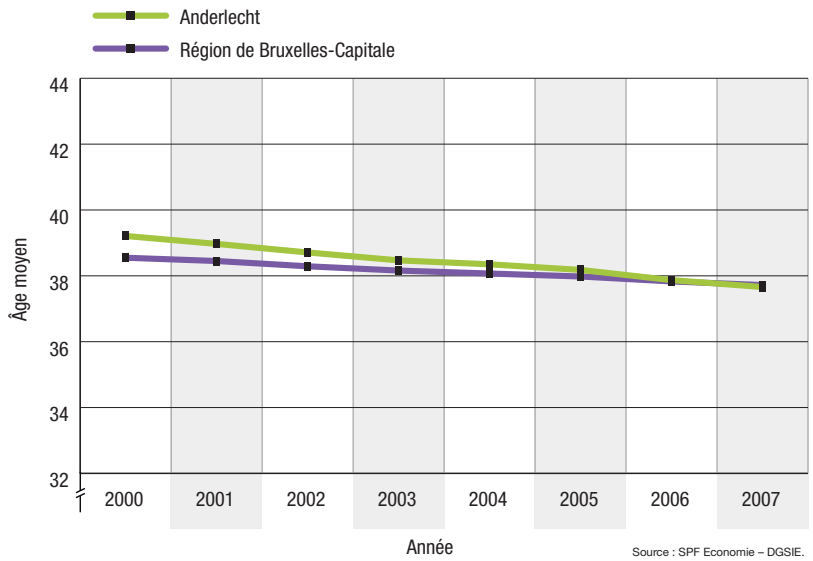

2.3 Ménages

2.3.1 COMPOSITION DES MÉNAGES

Tableau 2 : Composition des ménages à Anderlecht et en Région bruxelloise au 01/01/2007 (tableau alternatif [5]).

	Anderlecht		Région bruxelloise	
	Nombre de ménages	% de ménages	Nombre de ménages	% de ménages
Homme isolé	10 094	22,4	118 947	23,7
Femme isolée	10 033	22,3	128 742	25,6
Couple sans enfants	7 891	17,5	82 178	16,4
Couple avec enfants	10 689	23,8	106 178	21,1
Famille monoparentale (mère)	4 576	10,2	47 068	9,4
Famille monoparentale (père)	780	1,7	7 660	1,5
Autre type de ménage	918	2,0	11 492	2,3
Nombre total de ménages privés	**44 981**	**100,0**	**502 265**	**100,0**

Source : Studiedienst van de Vlaamse Regering, 2007.

44,7 % des ménages sont des ménages d'une personne. Attention, il s'agit bien de la proportion des ménages, à ne pas confondre avec la proportion de personnes vivant seules. Un ménage peut être constitué d'une ou plusieurs personnes, une personne isolée sera donc considérée comme un ménage d'une personne. Par exemple, les 10 094 hommes isolés d'Anderlecht représentent 22,4 % des ménages mais seulement 10,3 % de la population totale.

62,2 % des ménages au moins n'ont pas d'enfant (au moins 65,7 % en Région de Bruxelles-Capitale). Un tiers des ménages avec enfants sont des familles monoparentales. Ce sont surtout des mères avec leurs enfants, mais il y a aussi 780 pères avec enfants à Anderlecht.

La composition des ménages diffère selon le secteur statistique. Les cartes ci-dessous donnent plus d'informations à ce propos.

(5) Contrairement aux tableaux de la Direction générale Statistique et Information économique, dans ce tableau-ci sont considérés comme couples non seulement les couples mariés mais aussi les cohabitants non mariés.

2.3 Ménages

2.3.2 MÉNAGES ISOLÉS

Carte 3 : Proportion de ménages d'une personne par secteur statistique à Anderlecht au 01/01/2007.

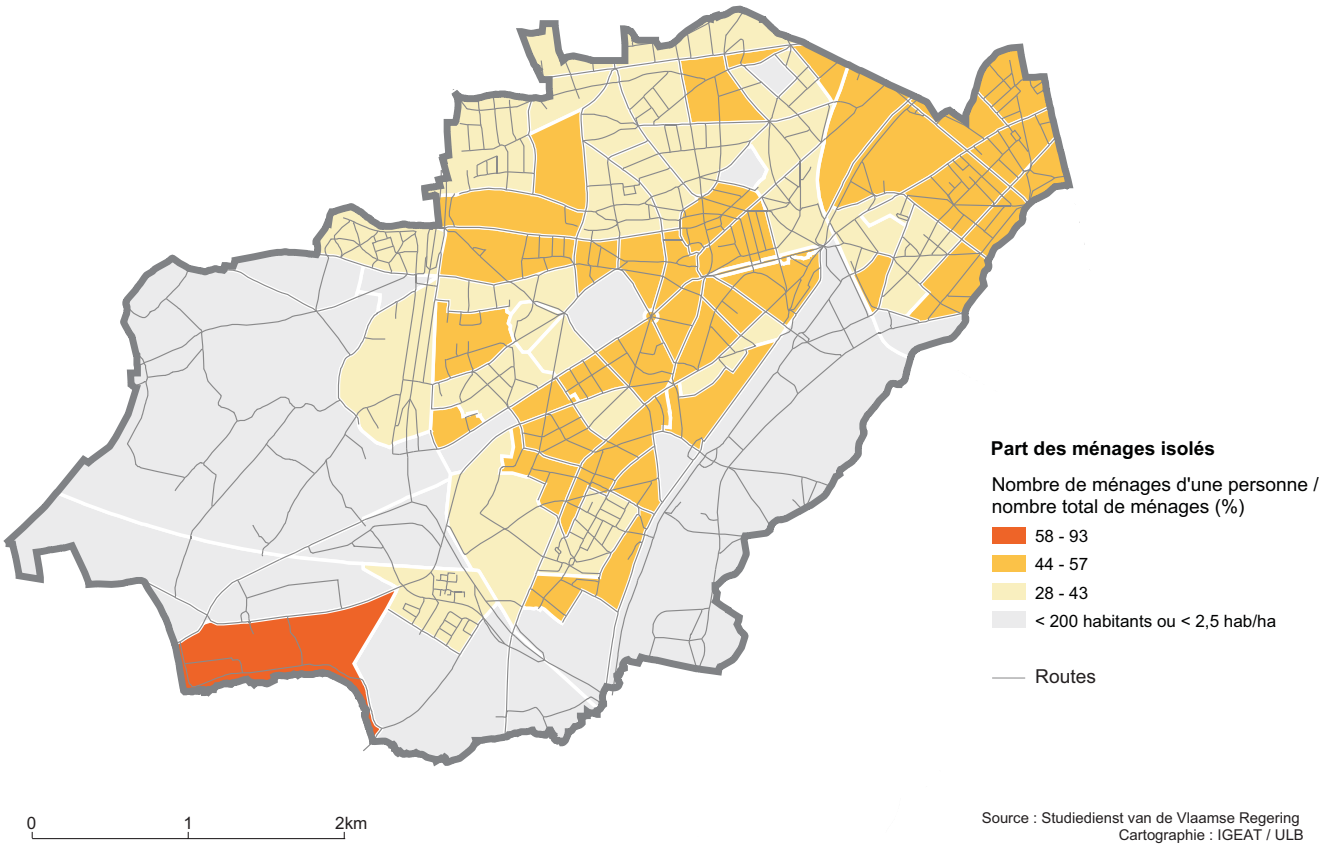

La proportion de ménages d'une personne est plus faible à Anderlecht (44,7 %) que dans l'ensemble de la Région (49,3 %). On ne retrouve plus de 50 % de ménages d'une personne que dans un secteur statistique «C522- Hôpital ULB» (93,2 %). La proportion de ménages d'une personne est inférieure à un tiers des ménages dans les secteurs «A74- Scheut-Ouest» et «A34- La Roue-Cité jardin».

2.3 Ménages

2.3.3 MÉNAGES MONOPARENTAUX

Carte 4 : Proportion de ménages monoparentaux par secteur statistique à Anderlecht au 01/01/2007.

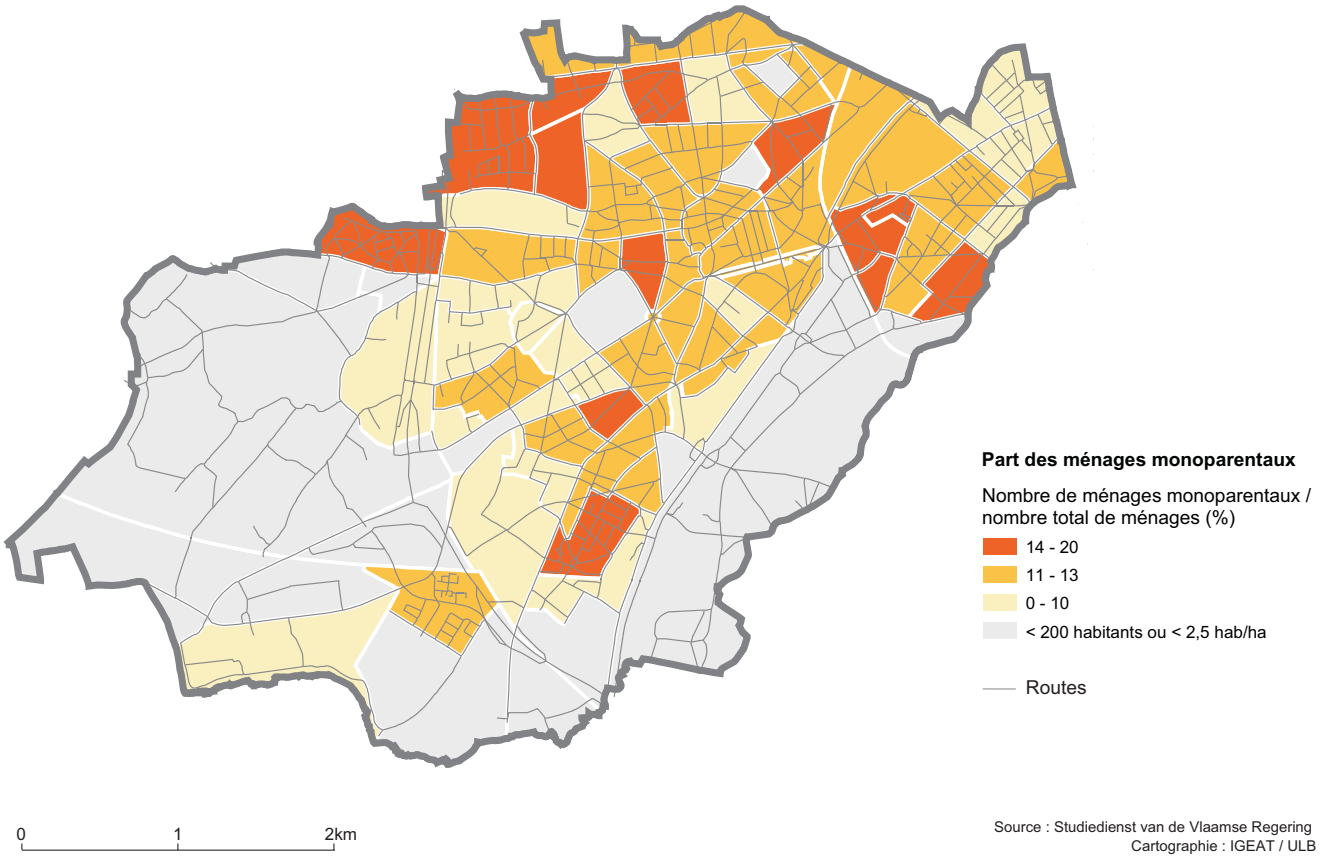

La proportion de familles monoparentales est plus élevée à Anderlecht (11,9 %) que dans l'ensemble de la Région (10,9 %). Cette proportion s'élève à 33,3 % de l'ensemble des familles avec enfants, ce qui représente une proportion assez élevée parmi les communes bruxelloises. La proportion de familles monoparentales est la plus élevée dans le secteur dans le secteur «B31- Albert I - immeubles» (20,3 %). C'est un quartier de logements sociaux, les parts de familles monoparentales y sont souvent plus élevées car c'est un critère de priorité pour y accéder. La proportion la plus faible s'observe dans le secteur «A53- Nellie Melba» (6,1 %).

2.4 Multiculturalité

Tableau 3 : Principales nationalités à Anderlecht et en Région bruxelloise au 01/01/2008.

Anderlecht

Nationalité	Nombre	%
Total (+ réfugiés)	**99 085**	**100,0**
Belgique	74 851	75,5
Maroc	5 208	5,3
Italie	3 368	3,4
Espagne	2 148	2,2
France	1 833	1,8
Portugal	1 704	1,7
Pologne	1 394	1,4
Roumanie	1 098	1,1
Grèce	860	0,9
Congo (Rép. Dém.)	731	0,7

Région bruxelloise

Nationalité	Nombre	%
Total (+ réfugiés)	**1 048 491**	**100,0**
Belgique	753 448	71,9
France	46 006	4,4
Maroc	39 095	3,7
Italie	26 695	2,5
Espagne	19 210	1,8
Portugal	16 127	1,5
Pologne	15 645	1,5
Turquie	10 516	1,0
Allemagne	8 886	0,8
Roumanie	8 718	0,8

Sources : SPF Economie – DGSIE, Registre National, 2008.

En 2008, 24,5 % de la population de la commune d'Anderlecht est de nationalité non belge [6], ce qui est plus bas que la moyenne de la Région bruxelloise (28,1 %).

(6) Il s'agit de la nationalité et non de l'origine. Suite aux naturalisations, une grande part de la communauté immigrée est de nationalité belge. Les statistiques par nationalités permettent néanmoins de mettre en évidence les migrations les plus récentes.

2.4 Multiculturalité

Figure 4 : Distribution de la population non belge à Anderlecht et en Région bruxelloise au 01/01/2008.

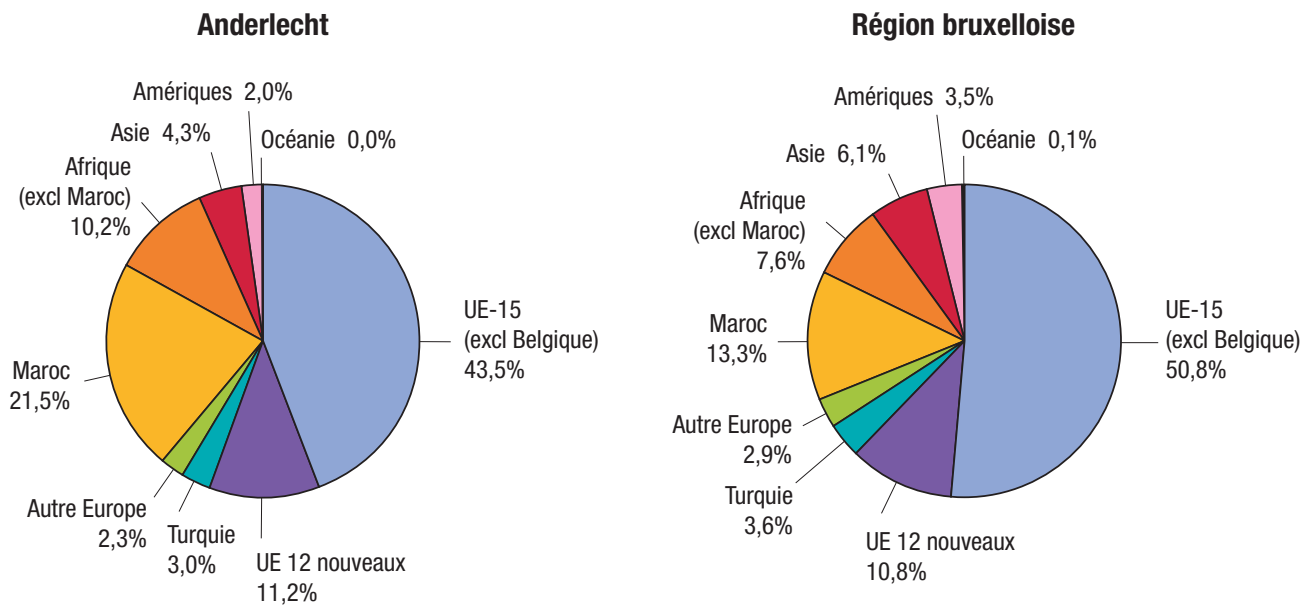

Source : SPF Economie – DGSIE.

À Anderlecht, seulement 43,5 % de la population non belge provient des 15 pays de l'Union européenne (membres avant 2004 [7]) pour 50,8 % dans la Région. Parmi les non-Belges, la communauté la plus importante est représentée par les Marocains (21,5 % des non-Belges, 5,3 % de la population totale) suivie par les Italiens (13,9 % des non-Belges), les Espagnols (8,9 % des non-Belges), les Français (7,6 % des non-Belges) et les Portugais (7,0 % des non-Belges).

(7) UE 15 : Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Royaume-Uni, Irlande, Grèce, Espagne, Portugal, Autriche, Finlande, Suède.

UE-12 nouveaux : Chypre, Hongrie, Malte, Pologne, Lettonie, Estonie, Lituanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Roumanie, Bulgarie.

3. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Des cartes et des tableaux de certains indicateurs socio-économiques, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Insertion sur le marché du travail» et «Revenus» dans la thématique «Economie».
http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/

3.1 Statut socio-économique de la population

3.1.1 STATUT SOCIO-ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL

Tableau 4 : Statut socio-économique général de la population d'Anderlecht au 31/12/2007 par sexe et tranche d'âge.

Hommes		**Effectifs**	**0-17 ans**	**18-24 ans**	**25-49 ans**	**50-64 ans**	**65-79 ans**	**plus de 80 ans**
Population active	Emploi (salarié ou indépendant)	18 270	0,6	35,9	65,5	49,7	5,5	2,8
	Demandeur d'emploi	4 542	0,0	9,8	13,9	19,4	0,2	0,0
Population non-active	Pensionnés	6 547	-	-	0,1	12,6	90,3	94,8
	Autres	19 932	99,4	54,3	20,6	18,2	4,1	2,5
Population totale BCSS		49 291	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Femmes		**Effectifs**	**0-17 ans**	**18-24 ans**	**25-49 ans**	**50-64 ans**	**65-79 ans**	**plus de 80 ans**
Population active	Emploi (salarié ou indépendant)	13 291	0,5	28,2	51,1	35,2	1,6	0,2
	Demandeur d'emploi	4 405	0,0	10,3	15,1	16,1	0,0	0,0
Population non-active	Pensionnés	9 695	-	-	0,5	16,9	83,0	93,8
	Autres	24 097	99,5	61,4	33,3	31,8	15,4	6,0
Population totale BCSS		51 488	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total (hommes + femmes)		**Effectifs**	**0-17 ans**	**18-24 ans**	**25-49 ans**	**50-64 ans**	**65-79 ans**	**plus de 80 ans**
Population active	Emploi (salarié ou indépendant)	31 561	0,6	31,9	58,6	42,3	3,3	1,0
	Demandeur d'emploi	8 947	0,0	10,0	14,5	17,7	0,1	0,0
Population non-active	Pensionnés	16 242	-	-	0,3	14,8	86,1	94,1
	Autres	44 029	99,4	58,0	26,6	25,2	10,6	4,9
Population totale BCSS		100 779	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : BCSS (8), chiffres au 31/12/2007.

À Anderlecht, 58,6 % des 25-49 ans ont un emploi (salarié ou indépendant), ce qui est à peine plus que la moyenne régionale (57,0 %). La même observation peut se faire pour les 18-24 ans (31,9 % contre 27,3 %) et dans une moindre mesure les moins de 18 ans (0,6 % contre 0,4 %). Les 50-64 ans sont un peu moins nombreux à avoir un emploi (42,3 % contre 44,6 %).

(8) Plus d'informations sur les données de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) et la catégorie «autres» sont reprises dans le document «sources et références». Cette dernière comprend notamment les étudiants, les femmes/hommes au foyer…

3.1 Statut socio-économique de la population

3.1.2 MINEURS VIVANT DANS UN MÉNAGE SANS EMPLOI RÉMUNÉRÉ

Figure 5 : Part des mineurs vivant dans un ménage sans emploi rémunéré à Anderlecht et en Région bruxelloise au 31/12/2005.

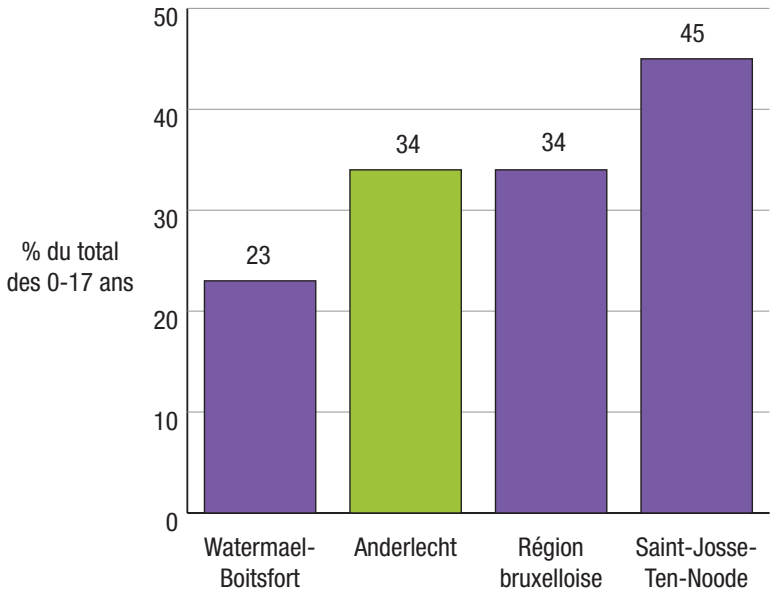

Source : BCSS au 31/12/2005.

34 % des jeunes de moins de 18 ans vivent dans un ménage sans revenu à Anderlecht et pour l'ensemble de la Région bruxelloise. Ce chiffre moyen cache néanmoins les grandes différences qui existent sur le territoire communal [9].

(9) Pour plus d'informations, voir à la page 80 de l'«Atlas de la santé et du social» de L'Observatoire de la Santé et du Social.

3.2 Marché du travail

3.2.1 POPULATION ACTIVE

Tableau 5 : Taux d'activité (10) de la population d'Anderlecht et de la Région bruxelloise au 31/12/2007 par sexe et par tranche d'âge.

	Anderlecht			Région bruxelloise		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Taux d'activité	68,5	55,1	61,9	64,4	53,6	59,0
Taux d'activité des 15-24 ans	33,4	29,2	31,2	28,3	25,2	26,7
Taux d'activité des 25-49 ans	79,3	66,2	73,1	74,1	63,5	68,9
Taux d'activité des 50-64 ans	69,2	51,3	60,0	67,4	51,9	59,3
Taux d'activité des plus de 65 ans	5,0	1,1	2,6	7,2	2,1	4,1

Source : BCSS (chiffres au 31/12/07).

À Anderlecht, le taux d'activité (61,9 %) est à peine supérieur à celui de la Région Bruxelles-Capitale (59,0 %), surtout pour les femmes (55,1 % versus 53,6 %). Cela s'observe dans toutes les tranches d'âges, à l'exception des 15-24 ans et des 25-49 ans dont les taux sont largement supérieurs à la moyenne des 19 communes (respectivement 31,2 % et 73,1 % contre 26,7 % et 68,9 % pour l'ensemble de la Région). Par contre le taux des plus de 65 ans (2,6 %) y est plus faible que celui de la Région (4,1 %). Un taux d'activité élevé chez les 15-24 ans peut traduire une plus faible propension de ceux-ci à poursuivre des études supérieures.

(10) Le taux d'activité est la proportion de personnes effectivement présentes sur le marché de l'emploi (actifs occupés et demandeurs d'emploi) dans la population âgée de 15 à 64 ans.

3.2 Marché du travail

3.2.2 DEMANDEURS D'EMPLOI

Tableau 6 : Taux de chômage et les caractéristiques des chômeurs d'Anderlecht et de la Région bruxelloise au 01/01/2008 par sexe.

	Anderlecht			Région bruxelloise		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Taux de chômage	20,0	24,6	22,0	17,8	20,5	19,0
Taux de chômage des moins de 25 ans	29,4	35,4	32,3	29,8	33,7	31,7
Durée du chômage						
Moins d'un an	38,0	35,5	36,8	38,1	36,6	37,4
Un à deux ans	15,9	15,5	15,7	16,4	15,9	16,2
Deux à cinq ans	26,6	26,0	26,3	26,2	26,3	26,3
Plus de cinq ans	19,5	23,0	21,2	19,2	21,2	20,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part des chômeurs selon l'âge						
Moins de 25 ans	15,0	18,2	16,5	14,8	16,5	15,6
De 25 à 49 ans	68,5	67,7	68,1	69,0	68,7	68,8
50 ans et plus	16,5	14,1	15,4	16,2	14,9	15,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part des chômeurs selon la nationalité						
Belges	63,5	70,9	67,1	67,3	72,6	69,9
UE sauf belges	11,7	12,2	11,9	10,5	11,5	11,0
Hors UE	24,8	16,9	21,0	22,2	16,0	19,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : BNB, SPF Economie - SPF Economie – DGSIE, ACTIRIS, Steunpunt-WSE, calculs Observatoire de l'emploi, Actiris.

Le taux de chômage est plus élevé à Anderlecht (22,0 %) que dans la Région (19,0 %). Le taux de chômage des femmes de moins de 25 ans est s'écarte davantage du taux régional. De plus, les chômeurs ont tendance à rester un peu plus longtemps au chômage à Anderlecht que dans l'ensemble de la Région. Au 1er janvier 2008, 36,8 % des chômeurs étaient au chômage depuis moins d'un an (contre 37,4 % pour la Région), 21,2 % y étaient depuis plus de 5 ans (contre 20,2 %). Les chômeurs d'Anderlecht sont légèrement plus jeunes que dans l'ensemble de la Région, surtout les femmes.

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.1 REVENU MOYEN ET MÉDIAN

Tableau 7 : Revenu moyen et médian en euros par an, par habitant et déclaration d'impôts à Anderlecht, en Région bruxelloise et en Belgique, revenus 2006.

	Revenu moyen par habitant (2006)	Revenu moyen par déclaration (2006)	Revenu médian par déclaration (2006)
Anderlecht	10 676 €	19 076 €	14 827 €
Région bruxelloise	11 988 €	22 516 €	15 932 €
Belgique	14 173 €	24 949 €	18 833 €

Sources : Revenus moyens : SPF Economie – DGSIE, statistiques fiscales 2007 (relatives aux revenus 2006).

Le revenu moyen par habitant est le revenu total divisé par la population totale et le revenu moyen par déclaration est le revenu total divisé par le nombre de déclarations fiscales.
Le revenu médian est le revenu qui partage exactement en deux la population : la moitié de la population dispose d'un revenu plus élevé que le revenu médian, l'autre moitié d'un revenu moins élevé.

Les revenus moyens et médians à Anderlecht sont inférieurs à ceux de l'ensemble de la Région bruxelloise [11], et donc inférieurs à ceux que l'on observe dans le pays.

(11) Pour plus d'informations, voir le «Baromètre Social» de l'Observatoire de la Santé et du Social.

3.3 Revenus et sources de revenus

Carte 5 : Revenu moyen par unité de consommation par secteur statistique à Anderlecht, revenus 2006.

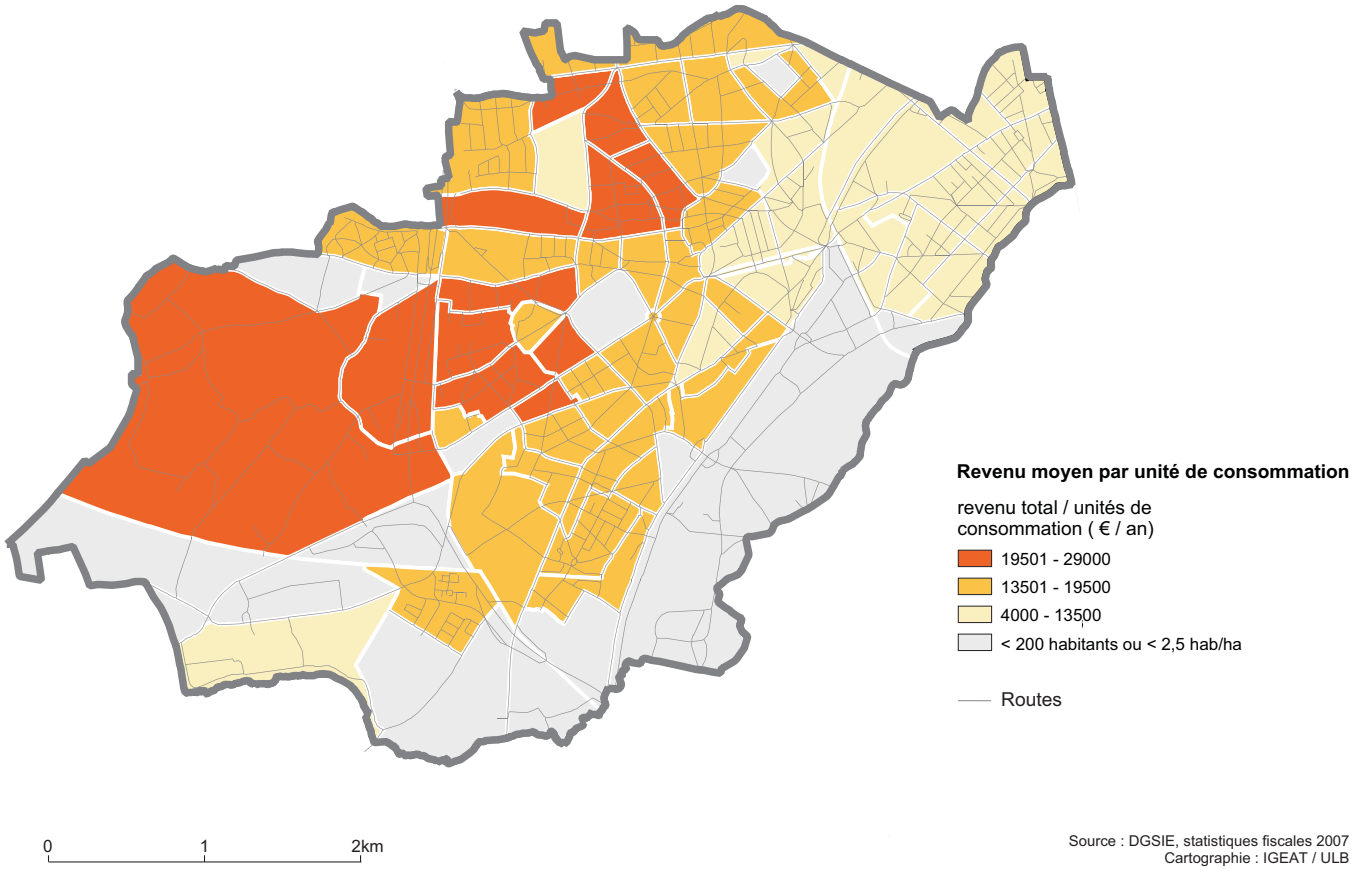

Source : DGSIE, statistiques fiscales 2007
Cartographie : IGEAT / ULB

Le revenu moyen par unité de consommation a été calculé en rapportant le revenu total déclaré par rapport au nombre total d'unités de consommation du quartier. Les unités de consommation réévaluent la population en tenant compte de la structure des ménages, celle-ci ayant une influence sur la structure des dépenses. Les unités de consommation sont définies de la façon suivante : le premier adulte d'un ménage vaut 1 unité de consommation, les autres adultes 0,5 et les enfants de moins de 13 ans 0,3.

À Anderlecht, la valeur maximum est de 28 759 €/an, observée dans le secteur «A53- Nellie Melba». Les minima sont de 4 373 €/an pour le secteur «Hôpital-ULB» et de 8 591 €/an pour le secteur «B31- Albert I-Immeubles».

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.2 CLASSES DE REVENUS

Figure 6 : Composition du revenu imposable globalement par classe de montant par déclaration, parts en 2005 à Anderlecht et en Région bruxelloise.

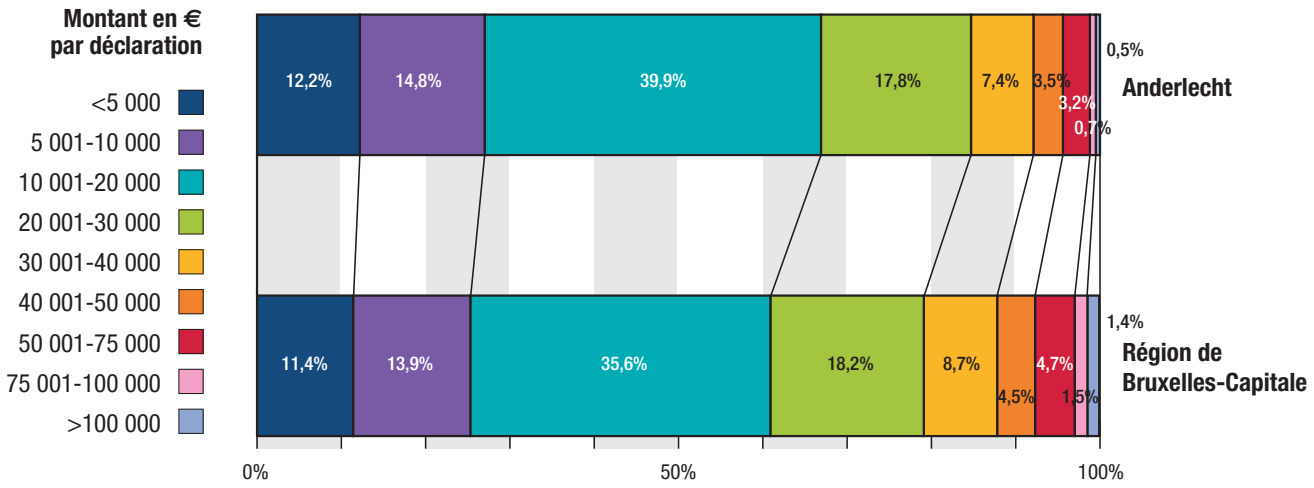

Source : SPF Economie – DGSIE, statistiques fiscales 2006 (relatives aux revenus 2005).

Anderlecht est une commune avec une proportion importante de faibles et moyens revenus. La part des faibles revenus (< 10 000 € par déclaration) y est plus forte et celle des plus hauts revenus (> 75 000 € par déclaration) est plus faibles à Anderlecht que dans la Région bruxelloise (respectivement 27,0 % et 1,2 % contre 25,3 % et 2,9 %).

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.3 SOURCES DU REVENU

Figure 7 : Composantes du revenu imposable globalement, parts en 2005 à Anderlecht et en Région bruxelloise.

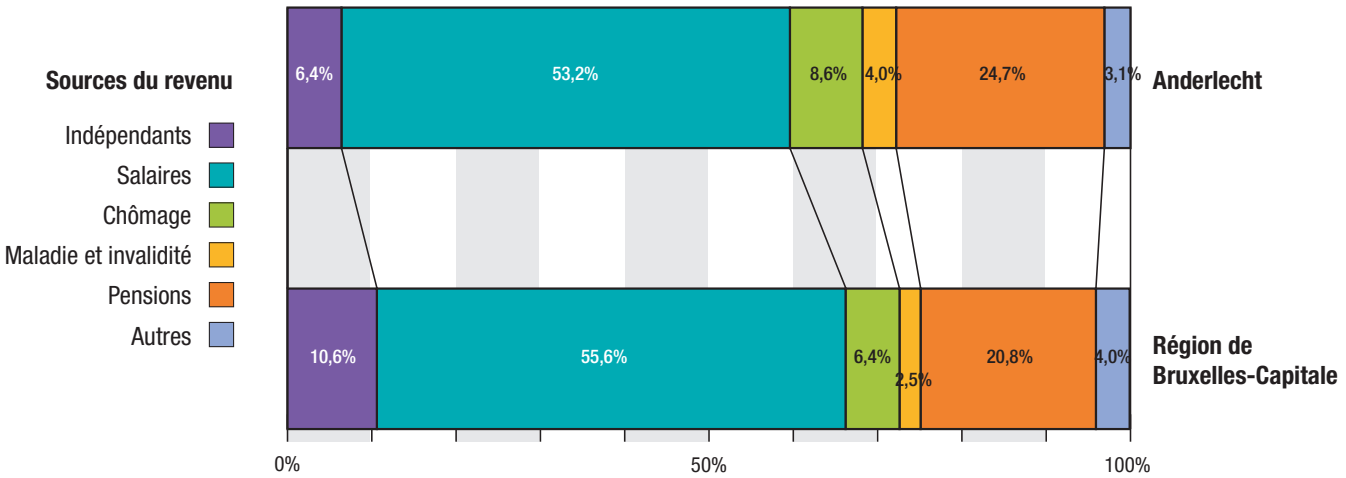

Source : SPF Economie – DGSIE, statistiques fiscales 2006 (relatives aux revenus 2005).

Anderlecht est la commune bruxelloise avec une population âgée importante. Les revenus de pensions (24,7 %) prennent donc une part plus importante que dans l'ensemble de la Région (20,8 %). Il y a aussi moins d'indépendants (6,4 % contre 10,6 %)

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.4 PERSONNES VIVANT AVEC UN REVENU MINIMUM OU DE REMPLACEMENT

Tableau 8 : Nombres et pourcentages de personnes avec un revenu minimum ou de remplacement en 2008 à Anderlecht et en Région bruxelloise par catégorie d'âges.

	Anderlecht		Région bruxelloise	
	Nombre	%	Nombre	%
Jeunes (18-25 ans)	**8 844**	**100,0**	**93 462**	**100,0**
CPAS : revenu d'intégration sociale (RIS) ou équivalent	650	7,3	7 177	7,7
Allocation de chômage	1 031	11,7	8 264	8,8
Allocation pour handicapés	61	0,7	516	0,6
Total de jeunes avec allocations	1 742	19,7	15 957	17,1
Population active (18-64 ans)	**59 746**	**100,0**	**667 026**	**100,0**
CPAS : revenu d'intégration sociale (RIS) ou équivalent	2 996	5,0	20 385	3,1
Allocation de chômage	10 266	17,2	91 409	13,7
Allocation pour handicapés	1 291	2,2	11 198	1,7
Total de 18-64 ans avec allocations	14 553	24,4	122 992	18,4
Personnes âgées (≥ 65 ans)	**15 695**	**100,0**	**152 045**	**100,0**
CPAS : revenu d'intégration sociale (RIS) ou équivalent	131	0,8	1 349	0,9
Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA)	1 238	7,9	17 256	11,3
Allocation pour handicapés	1 012	6,4	8 155	5,4
Total de personnes âgées avec allocations	2 381	15,2	26 760	17,6

Sources : SPP Intégration Sociale – janvier 2008, ONEM, SPF Sécurité Sociale, Office National des Pensions 2008.

Près d'un quart de la population active et un jeune sur 5 vit d'une allocation de remplacement à Anderlecht, ce qui est plus que la moyenne régionale. Les personnes âgées bénéficient moins de la GRAPA ou d'un revenu du CPAS que la moyenne régionale. Un taux élevé de bénéficiaires d'allocations pour handicapés peut être influencé par une forte proportion de logements sociaux.

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.5 POPULATION BÉNÉFICIAIRE D'UN REVENU CPAS

Tableau 9 : Nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) et équivalent au 31/12/2007 à Anderlecht et en Région bruxelloise par catégorie d'âges.

	Anderlecht				Région bruxelloise			
Âge	RIS	RIS équivalent	RIS + équivalent	Population	RIS	RIS équivalent	RIS + équivalent	Population
<18	2	2	4	23 644	42	31	73	229 420
18-24	532	139	671	8 844	5 791	1 355	7 146	93 462
25-49	1 309	457	1 766	36 039	11 211	3 908	15 119	411 019
50-64	518	57	575	14 863	4 553	666	5 219	162 545
≥65	116	20	136	15 695	1 103	232	1 335	152 045
Total	2 477	675	3 152	99 085	22 700	6 192	28 892	1 048 491

Sources : SPP Intégration sociale - décembre 2007, DGSIE : Registre national (population au 01/01/2008).

Tableau 10 : Pourcentage de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) et équivalent au 31/12/2007 à Anderlecht et en Région bruxelloise par catégorie d'âges.

	Anderlecht				Région bruxelloise			
Âge	RIS	RIS équivalent	RIS + équivalent	Population	RIS	RIS équivalent	RIS + équivalent	Population
<18	0,0	0,0	0,0	100 %	0,0	0,0	0,0	100 %
18-24	6,0	1,6	7,6	100 %	6,2	1,4	7,6	100 %
25-49	3,6	1,3	4,9	100 %	2,7	1,0	3,7	100 %
50-64	3,5	0,4	3,9	100 %	2,8	0,4	3,2	100 %
≥65	0,7	0,1	0,9	100 %	0,7	0,2	0,9	100 %
Total	2,5	0,7	3,2	100 %	2,2	0,6	2,8	100 %

Sources : SPP Intégration sociale - décembre 2007, DGSIE : Registre national (population au 01/01/2008).

Fin 2007, près de 3,2 % de la population d'Anderlecht bénéficiait d'un revenu de remplacement du CPAS, ce qui est plus que dans l'ensemble de la Région bruxelloise (2,8 %). Les catégories d'âges dans laquelle les bénéficiaires sont proportionnellement les plus nombreux sont celles des 18-24 et des 25-49 ans. Parmi les plus de 65 ans, il reste des personnes dépendantes du CPAS car elles n'ont pas droit à d'autres allocations.

3.3 Revenus et sources de revenus

Figure 8 : Évolution de la proportion de bénéficiaires d'un RIS ou équivalent à Anderlecht et en Région bruxelloise entre 2000 et 2007.

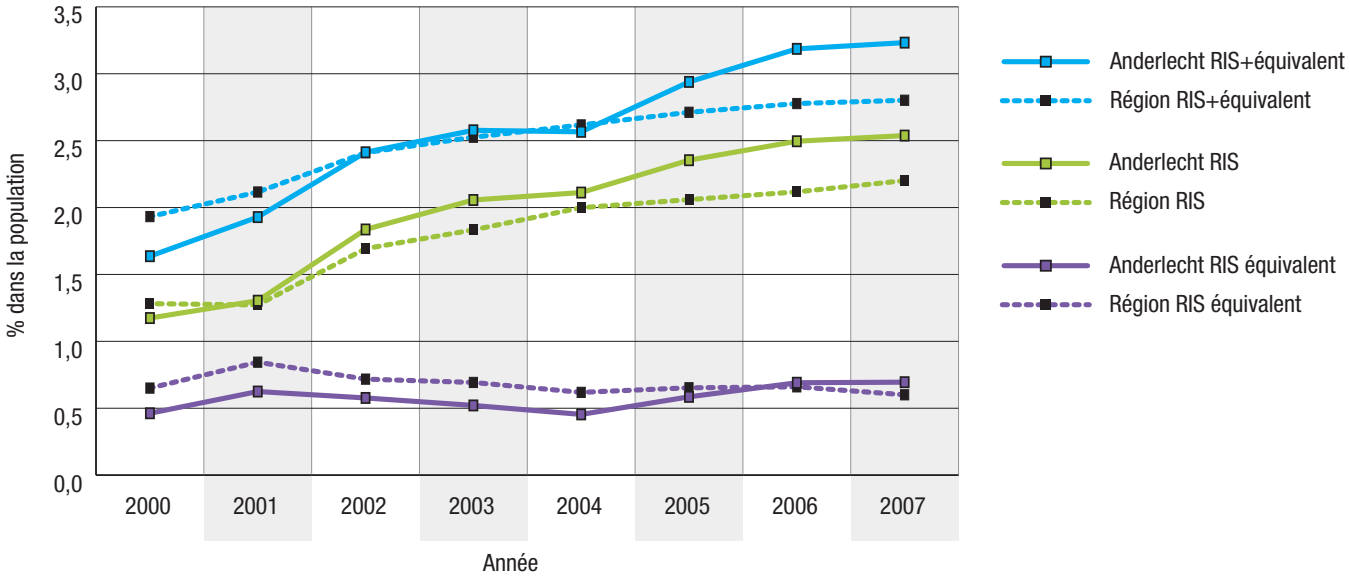

Sources : SPP Intégration sociale données au 31/12/2007, SPF Economie – DGSIE, Registre national.

Entre 2000 et 2007, la part des personnes bénéficiaires d'un revenu de remplacement a tendance à augmenter à Anderlecht, et ce plus fortement que pour l'ensemble de la Région.

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.6 MISES AU TRAVAIL

Figure 9 : Nombre de personnes mises au travail via l'article 60§7 au CPAS d'Anderlecht entre 1999 et 2008.

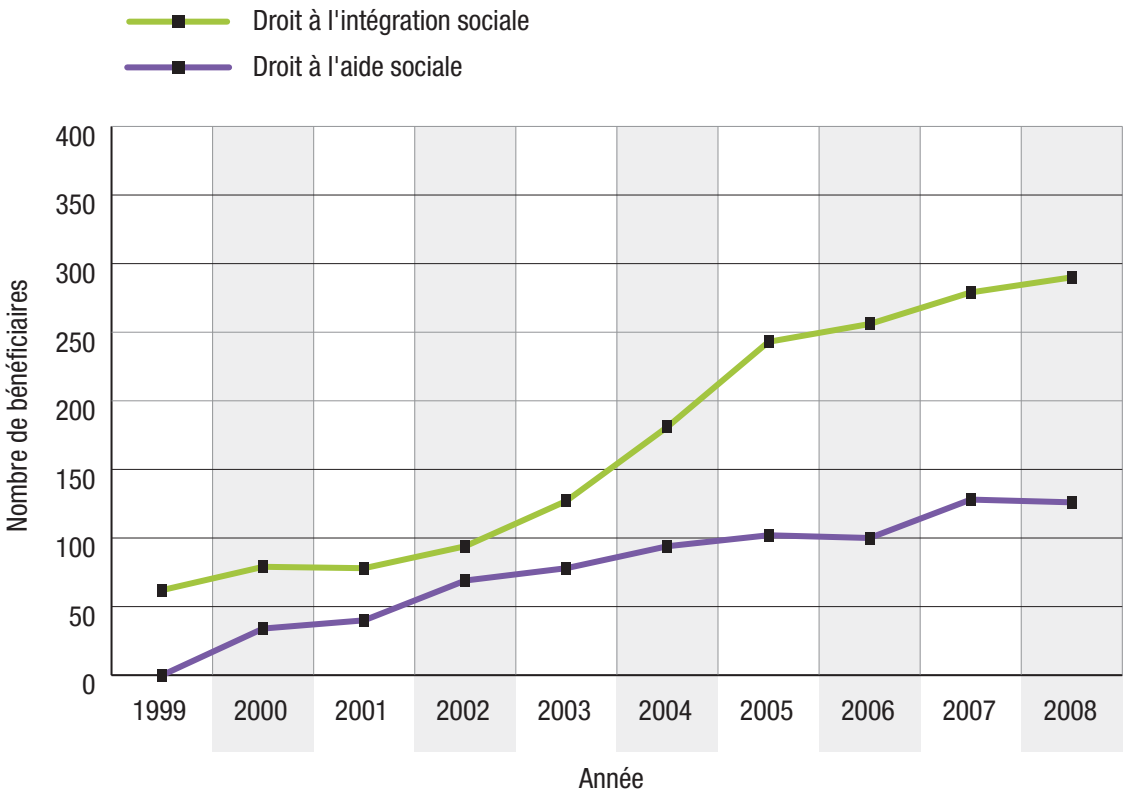

Source : SPP Intégration sociale.

Le nombre de personnes mises au travail via l'article 60§7 est en forte croissance à Anderlecht entre 1999 et 2008.

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.7 PERSONNES À FAIBLES REVENUS (BIM OU OMNIO)

Tableau 11 : Nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM ou OMNIO) et personnes à charge à Anderlecht au 01/01/2008 par tranche d'âges.

Anderlecht	Nombre de titulaires				Nombre de personnes à charges			
	<20	20-64	≥65	total	<20	20-64	≥65	total
VIPO	31	1 636	2 877	4 544	1 207	740	326	2 273
CPAS	56	3 221	104	3 381	2 388	856	39	3 283
GRAPA	0	20	804	824	57	80	111	248
Allocation pour handicapé	2	1 179	829	2 010	460	328	113	901
Allocation familiale majorée	135	8		143	1	0		1
Titulaire de 50 ans au moins et chômeur ≥ 1 an		1 180	20	1 202	600	555	23	1 178
OMNIO	1 229	1 020	22	2 271				
Total des bénéficiaires	1 455	8 264	4 656	14 375	4 713	2 559	612	7 884
Population totale BCSS	26 239	58 817	15 723	100 779	26 239	58 817	15 723	100 779

Source : BCSS 2008.

Tableau 12 : Pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM ou OMNIO) et personnes à charge à Anderlecht au 01/01/2008 par tranche d'âges.

Anderlecht	% de titulaires dans la population				% de personnes à charges dans la population			
	<20	20-64	≥65	total	<20	20-64	≥65	total
VIPO	0,1	2,8	18,3	4,5	4,6	1,3	2,1	2,3
CPAS	0,2	5,5	0,7	3,4	9,1	1,5	0,3	3,3
GRAPA	0,0	0,0	5,1	0,8	0,2	0,1	0,7	0,3
Allocation pour handicapé	0,0	2,0	5,2	2,0	1,8	0,6	0,7	0,9
Allocation familiale majorée	0,5	0,0		0,1	0,0	0,0		0,0
Titulaire de 50 ans au moins et chômeur ≥ 1 an		2,0	0,1	1,2	2,3	0,9	0,2	1,2
OMNIO	4,7	1,7	0,1	2,3				
Total des bénéficiaires	5,6	14,0	29,6	14,3	18,0	4,4	3,9	7,8
Population totale BCSS	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : BCSS 2008.

Le nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance des soins de santé et les personnes à charge est un indicateur du nombre de personnes vivant dans des ménages à faibles revenus.
22,1 % de la population d'Anderlecht bénéficie (directement ou indirectement) de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé, comme titulaire ou comme personne à charge. C'est bien plus que dans la Région bruxelloise [12] (17,2 %). Anderlecht compte d'avantage de bénéficiaires du CPAS (6,6 %), VIPO (6,8 %), «GRAPA» (1,1 %) et handicapés (2,9 %) que la moyenne de la Région (dont les proportions sont respectivement 4,9 % 5,1 %, 1,0 % et 2,2 %)

(12) Pour la Région, voir le tableau 7 du Baromètre social de 2008 à la page 16.

4. SANTÉ

Des cartes et des tableaux de certains indicateurs de santé, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Mortalité» dans la thématique «Santé» mais aussi «Structure par âge» dans la thématique «Démographie».
http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/

4.1 État de santé général

4.1.1 ESPÉRANCE DE VIE

Figure 10 : Évolution de l'espérance de vie à Anderlecht et en Région bruxelloise par sexe.

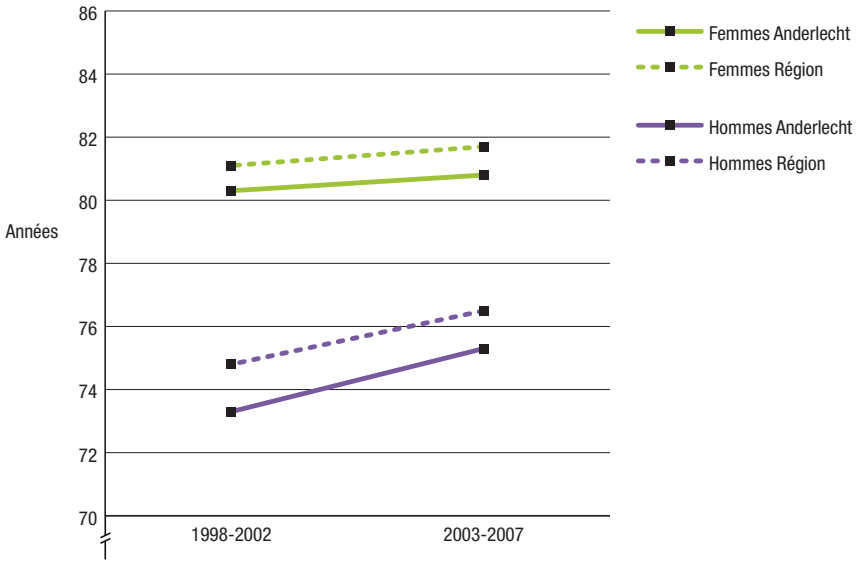

Source : Bulletins statistiques de décès, Observatoire de la santé et du social.

L'espérance de vie à Anderlecht est inférieure à celle de l'ensemble de la Région bruxelloise. L'espérance de vie des femmes est supérieure à celle des hommes. La croissance de l'espérance de vie est plus importante pour les hommes que pour les femmes, aussi bien à Anderlecht (respectivement +2,0 ans contre +0,5 ans) que dans la Région Bruxelles-Capitale (respectivement +1,7 ans contre + 0,6 ans).

4.1 État de santé général

4.1.2 SANTÉ SUBJECTIVE

Figure 11 : Santé perçue par âge et par sexe à Anderlecht et en Région bruxelloise.

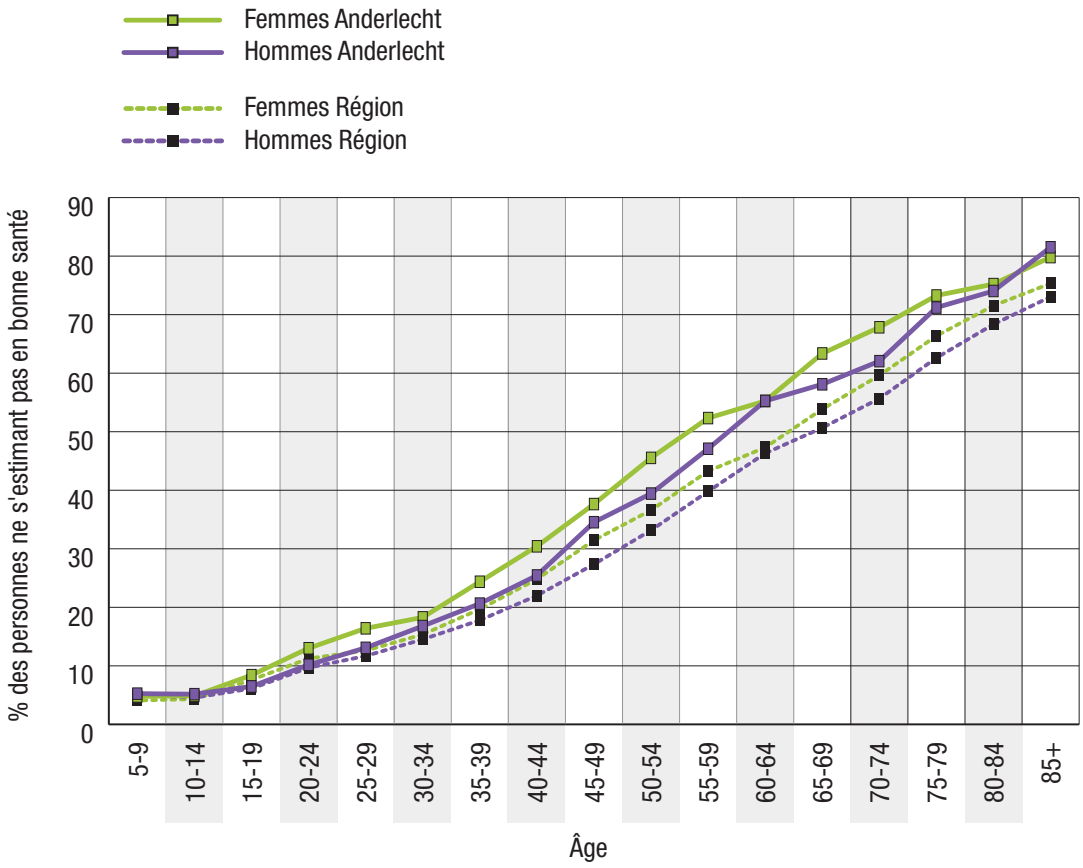

Source : Enquête socioéconomique générale 2001, calculs Patrick Deboosere (VUB Interface Demography).

La population d'Anderlecht s'estime globalement en moins bonne santé que celle de la Région entière, surtout en ce qui concerne les femmes.

La santé perçue est utilisée comme indicateur de l'état de santé général de la population. Cette donnée semble être une bonne mesure tant pour des études exploratoires que pour la planification au niveau politique. C'est pourquoi les données de l'enquête socio-économique générale 2001 sur la santé perçue ont été analysées en détail dans l'«Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale» (chapitre 9).

4.1 État de santé général

4.1.3 MORTALITÉ

Tableau 13 : Principales causes de mortalité à tout âge à Anderlecht, pour la période 2003-2007 et comparaisons avec la Région bruxelloise après standardisation [13] pour l'âge.

	Hommes			Femmes		
	Nombre de décès	Taux de mortalité (/100 000)	Différence de mortalité par rapport à la région	Nombre de décès	Taux de mortalité (/100 000)	Différence de mortalité par rapport à la région
Maladies cardiovasculaires	716	315,3	**+9 %**	948	393,8	**+10 %**
Cancers	629	276,9	+5 %	560	232,6	-1 %
Maladies respiratoires	325	143,1	**+17 %**	319	132,5	**+13 %**
Maladies de l'appareil digestif	108	47,6	+6 %	128	53,2	+11 %
Maladies infectieuses et parasitaires	80	35,2	+27 %	96	39,9	+5 %
Causes externes	165	72,6	+10 %	132	54,8	+7 %
Accidents	78	34,3	+5 %	87	36,1	+6 %
Suicide	62	27,3	+21 %	32	13,3	+18 %
Total	2 309	1 016,6	**+11 %**	2 613	1 085,4	**+8 %**

Seules les causes comptant plus de 20 décès dans la commune durant la période 2003-2007 sont reprises dans ce tableau.
Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région de Bruxelles-Capitale sont indiquées en gras.
Si le pourcentage de la différence de mortalité par rapport à la Région n'est pas en gras, la différence peut-être due au hasard.
Il faut donc éviter de chercher des hypothèses explicatives, et ce même si le pourcentage est élevé.

Source : Bulletins statistiques de décès, Observatoire de la Santé et du Social.

À Anderlecht, le taux de mortalité à tout âge est de 1 016 pour 100 000 pour les hommes et de 1 085 pour 100 000 pour les femmes. Après standardisation pour l'âge, ce taux est significativement plus élevé pour les hommes (+11 % par rapport à la Région) et pour les femmes (+8 %).
Après standardisation pour l'âge, on observe un excès de mortalité significatif lié aux maladies cardiovasculaires et respiratoires et ce, chez les hommes et chez les femmes.

(13) Voir mode d'emploi.

4.1 État de santé général

Tableau 13 bis : Principales causes de mortalité prématurée à Anderlecht, période 2003-2007 et comparaison avec la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge.

	Hommes			Femmes		
	Nombre de décès	Taux de mortalité (/100 000)	Différence de mortalité par rapport à la région	Nombre de décès	Taux de mortalité (/100 000)	Différence de mortalité par rapport à la région
Cancer poumon et larynx	64	32,6	+12,6 %	37	19,3	+34,5 %
Cancer du sein (femmes)		0,0		40	20,8	+25,0 %
Diabète (total)	35	17,8	**+44,6 %**	20	10,4	+53,1 %
Maladies respiratoires chroniques	24	12,2	**+58,2 %**			
Cardiopathies ischémiques	58	29,6	+24,3 %			
Suicide	48	24,5	+19,5 %	22	11,5	+15,8 %
Autres accidents	22	11,2	-10,6 %			
Alcool (cause initiale)	29	14,8	+18,1 %			
Total	562	286,5	**+16,0 %**	344	179,1	**+20,3 %**

Seules les causes comptant plus de 20 décès dans la commune durant la période 2003-2007 sont reprises dans ce tableau.
Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région de Bruxelles-Capitale sont indiquées en gras.
Si le pourcentage de la différence de mortalité par rapport à la Région n'est pas en gras, la différence peut-être due au hasard.
Il faut donc éviter de chercher des hypothèses explicatives, et ce même si le pourcentage est élevé.

Source : Bulletins statistiques de décès, Observatoire de la Santé et du Social

À Anderlecht, le taux de mortalité prématurée est de 286 pour 100 000 pour les hommes et de 179 pour 100 000 pour les femmes. Après standardisation pour l'âge, ce taux est significativement plus élevé pour les hommes et pour les femmes (respectivement +16,0 % et +20,3 % par rapport à la Région).
Après standardisation pour l'âge, on observe un excès de mortalité significatif lié au diabète et aux maladies respiratoires chroniques chez les hommes.

4.2 Santé des jeunes enfants

4.2.1 NATALITÉ

Figure 12 : Évolution du taux de natalité à Anderlecht et en Région bruxelloise, 1998-2007.

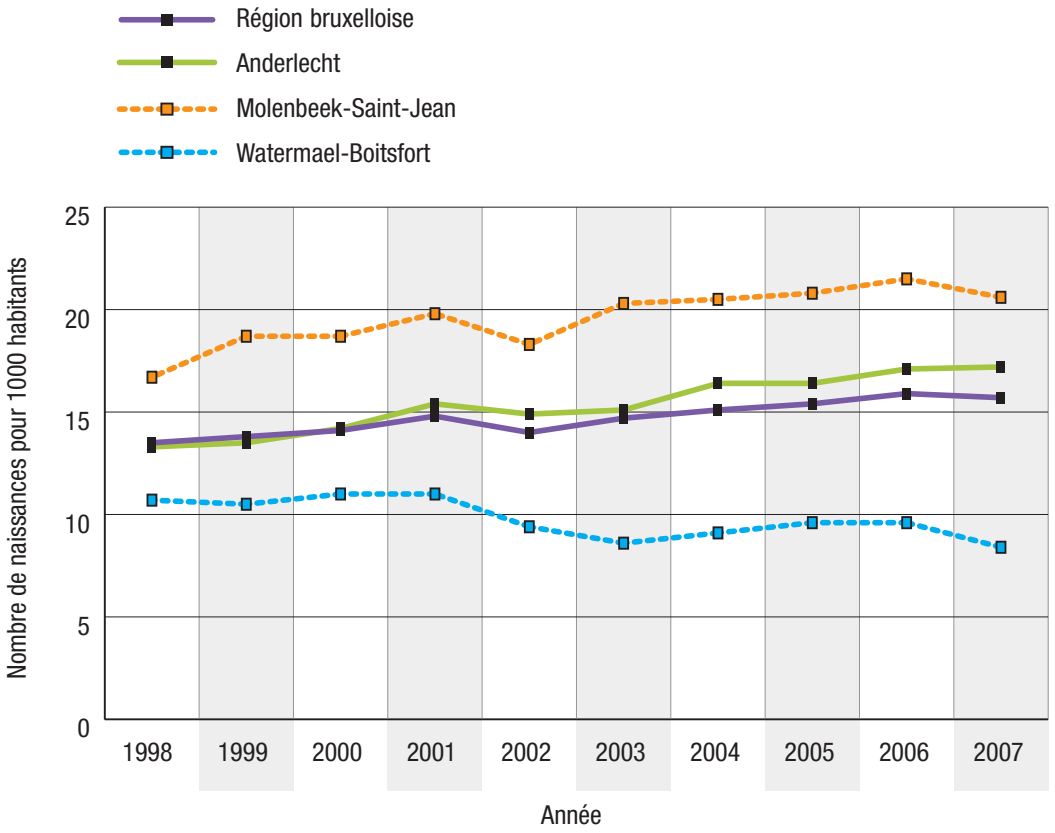

Source : Bulletins statistiques de naissances, Observatoire de la santé et du social.

Entre 1998 et 2007, le nombre absolu de naissances vivantes et le taux de natalité sont en légère augmentation à Anderlecht. Le taux de natalité de la commune était un peu plus faible que celui de la Région en début de période et dépasse la moyenne régionale à partir de 2001.

4.2 Santé des jeunes enfants

Figure 13 : Évolution du nombre absolu de naissances vivantes à Anderlecht, 1998-2007 selon deux sources différentes.

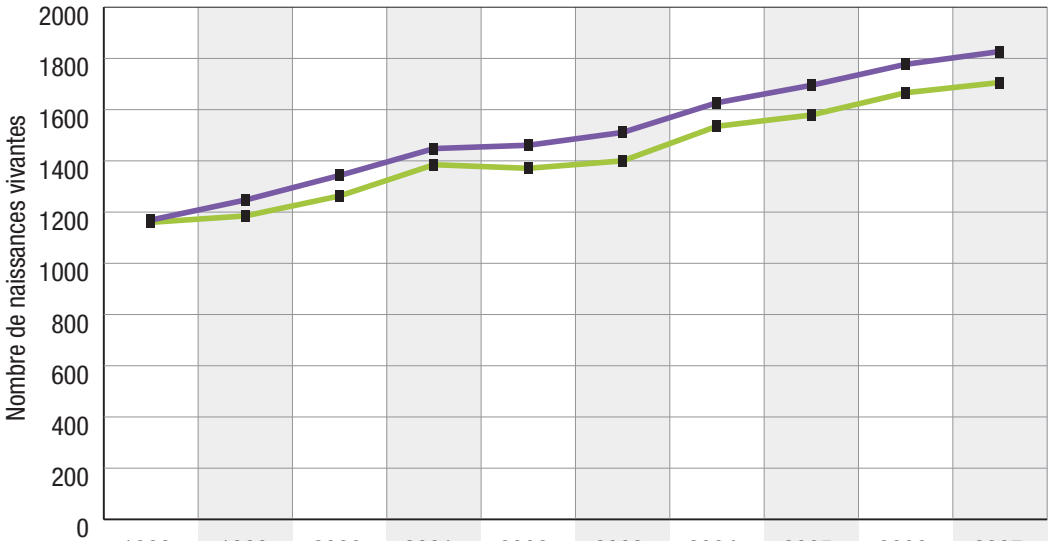

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Bulletins statistiques	1 169	1 247	1 343	1 448	1 461	1 511	1 627	1 695	1 777	1 827
Registre national	1 160	1 185	1 263	1 385	1 371	1 400	1 535	1 579	1 666	1 706

Sources : Bulletins statistiques de naissances, Observatoire de la santé et du social et DGSIE : Registre national.

Le chiffre officiel sur le nombre de naissances est celui du Registre national, constitué sur base des registres de population des communes.
Une autre source d'information concernant les naissances est constituée par les bulletins statistiques de naissances qui sont complétés par les professionnels de la santé et les services d'état civil de la commune de naissance. Cette source prend en compte toutes les naissances, quel que soit le statut de résidence de la mère. Dans la plupart des communes, le nombre de naissances enregistrées via cette source est plus élevé que celui enregistré par le Registre national. Les naissances non enregistrées concernent d'une part des enfants dont la mère est inscrite au Registre d'attente et d'autre part des situations particulières (personnel diplomatique lié aux institutions internationales, personnes sans domicile fixe, personnes en situation irrégulières).

À Anderlecht, la différence entre les deux sources d'information est marquée (121 personnes en 2007). Cela veut dire qu'il y a des naissances non enregistrées dans le Registre national.

4.2 Santé des jeunes enfants

4.2.2 CARACTÉRISTIQUES DES NAISSANCES ET DES MÈRES

Figure 14 : Caractéristiques sociales du ménage des nouveaux-nés à Anderlecht et en Région bruxelloise au 01/01/2007.

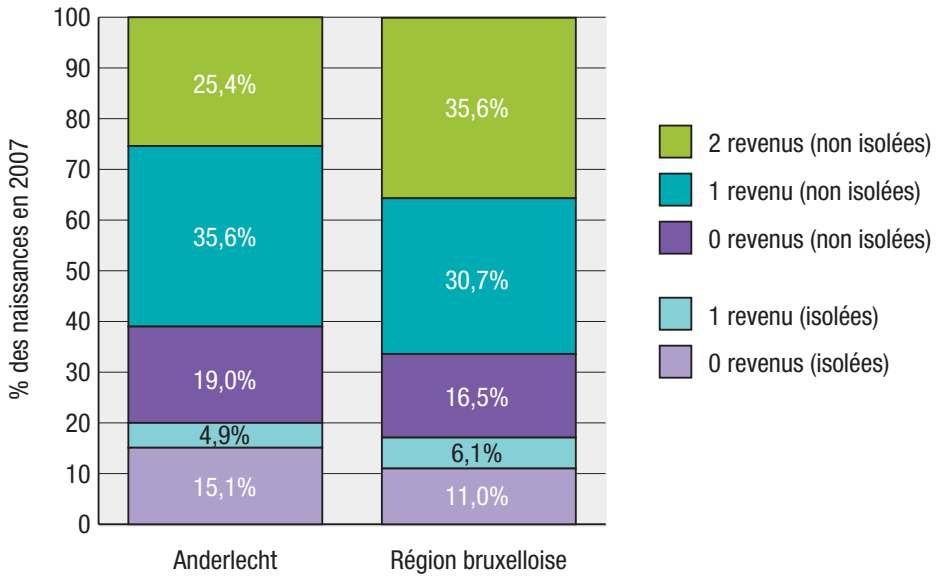

Source : Bulletins statistiques de naissances, Observatoire de la santé et du social.

À Anderlecht, une grande partie des naissances (40,5 %) a lieu dans un ménage comptant un seul revenu, ce qui est plus que dans l'ensemble de la Région (36,8 %). Toutefois, plus d'enfants naissent chez des mères isolées (20,0 % versus 16,1 %) et plus d'enfants naissent dans des ménages ne disposant pas de revenu (34,1 % contre 27,5 %). La proportion d'enfants naissant dans un ménage sans revenu du travail (isolé [14] ou non) est utilisée comme indicateur de pauvreté.

(14) Un ménage isolé est un ménage où la mère est seule au moment de la naissance.

4.2 Santé des jeunes enfants

Figure 15 : Évolution de la nationalité actuelle de la mère des nouveaux-nés à Anderlecht, 1998-2007.

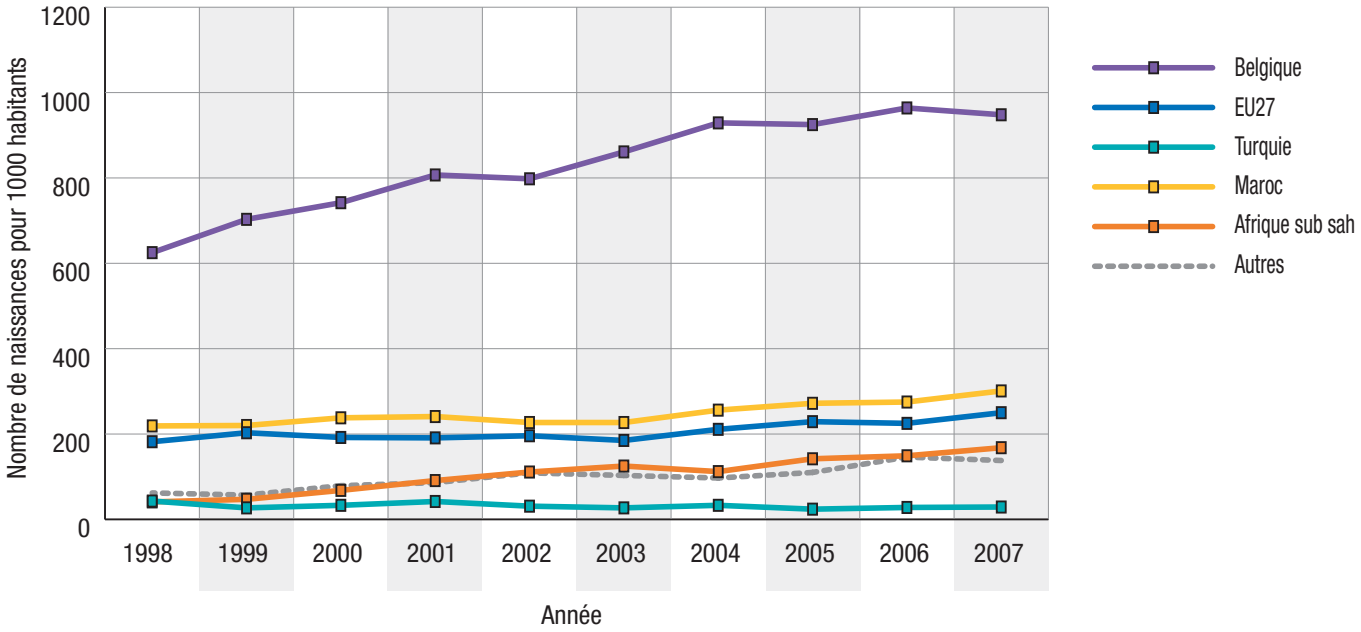

Source : Bulletins statistiques de naissances, Observatoire de la santé et du social.

À Anderlecht en 2007, 52 % des naissances sont issues de mères de nationalité belge.

4.2 Santé des jeunes enfants

4.2.3 SANTÉ MATERNO-INFANTILE

Tableau 14 : Évolution des caractéristiques des naissances et des mères résidentes à Anderlecht et en Région bruxelloise 2003-2007.

	Nombre Anderlecht	% Anderlecht*	% Région*
	2003-2007	2003-2007	2003-2007
Naissances multiples	307	3,6	3,5
Césariennes	1 399	**16,5**	17,4
Accouchements induits	2 159	25,9	26,3
Prématurés (< 37 semaines)	595	**7,4**	6,7
Grands prématurés (< 32 semaines)	88	10,9	10,0
Petits poids (< 2500g)	606	**7,3**	6,5
Mères < 20 ans	285	**3,4**	2,8
Mères ≥ 40 ans	276	**3,3**	4,0

* Pour 100 naissances vivantes (prématurés, petits poids de naissance) ou totales
Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région de Bruxelles-Capitale sont indiquées en gras.
Si le pourcentage de la différence de natalité par rapport à la Région n'est pas en gras, la différence peut-être due au hasard. Il faut donc éviter de chercher des hypothèses explicatives, et ce même si le pourcentage est élevé.

Sources : Bulletins statistiques de naissances et de décès, Observatoire de la santé et du social.

À Anderlecht, les naissances issues de mères jeunes (3,4 %) sont proportionnellement plus nombreuses qu'en Région bruxelloise (2,8 %). Il y a aussi moins de mères âgées (3,3 % contre 4,0 %). Il y a plus de prématurés (7,4 % contre 6,7 %) et de petits poids à la naissance (7,3 % contre 6,5 %), mais moins de césariennes (16,5 contre 17,4 %).
Pour ce qui est des autres statistiques de santé materno-infantile, les résultats sont fort proches de ceux de la Région Bruxelles-Capitale.

4.2.4 MORTALITÉ FŒTO-INFANTILE

Tableau 15 : Évolution de la mortalité périnatale, infantile et fœto-infantile parmi les naissances de mères résidentes à Anderlecht et en Région bruxelloise, périodes 1998-2002 et 2003-2007.

	Nombre Anderlecht	Anderlecht pour 1000 naissances	Région pour 1000 naissances
	2003-2007	2003-2007	2003-2007
Mortalité périnatale (1)	70	8,2	7,2
Mortalité infantile (2)	36	4,3	4,3
Mortalité fœto-infantile (3)	88	10,4	9,2

(1) Décès avant la naissance, à partir de la 22ème semaine de gestation ou de 500g, ou au cours de la première semaine de vie (0-6 jours révolus) pour 1000 naissances totales.
(2) Décès entre la naissance et l'âge de un an (0-364 jours révolus) pour 1000 naissances vivantes.
(3) Décès entre la 22ème semaine de grossesse et la naissance (critère en vigueur depuis 1999, auparavant 28 semaines de gestation ou 1000g) ou au cours de la première année de vie pour 1000 naissances totales.

Sources : Bulletins statistiques de naissances et de décès, Observatoire de la santé et du social.

À Anderlecht, les mortalité périnatale et fœto-infantile (respectivement 8,2 et 10,4 pour mille) ne sont pas statistiquement différentes des mortalités régionales.

5. ÉDUCATION

Des cartes et des tableaux de certains indicateurs relatifs à l'enseignement, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Petite enfance» dans la thématique «Socio-culturel» mais aussi «Insertion sur le marché du travail» dans la thématique «Economie».
http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/

5.1 Population scolaire dans l'enseignement maternel

Tableau 16 : Nombre d'élèves dans l'enseignement maternel à Anderlecht et en Région bruxelloise, début 2008.

	Anderlecht	Région bruxelloise
Au lieu de résidence	5 190	46 958
Au lieu de scolarisation	5 379	51 041

Sources : Communauté française, Vlaamse Gemeenschap, Calculs : IGEAT-ULB.

Remarques : les statistiques au lieu de résidence concernent les enfants résidant à Anderlecht, quelque soit la commune dans laquelle ils suivent un enseignement. Elles rendent généralement assez bien compte de la réalité communale.

Les élèves scolarisés dans des écoles non subsidiées par les Communautés française et flamande (notamment les écoles internationales) ne sont pas repris dans ces chiffres.

5.2 Population scolaire dans l'enseignement obligatoire

Tableau 17 : Nombre d'élèves dans l'enseignement obligatoire à Anderlecht et en Région bruxelloise, début 2008.

		Au lieu de résidence		
		Anderlecht		Région bruxelloise
Niveau	**Filière**	**Nombre**	**% dans niveau**	**% dans niveau**
Primaire	Primaire	7 781	94,0	94,8
	Primaire spécialisé	493	6,0	5,2
	Primaire total	8 274	100,0	100,0
Secondaire 1	Secondaire	2 509	100,0	100,0
Secondaire 2	Général	1 176	45,0	51,2
	Technique	674	25,8	24,5
	Professionnel	763	29,2	24,3
	Total	2 613	100,0	100,0
Secondaire 3	Général	772	38,4	45,9
	Technique	665	33,0	30,9
	Professionnel	576	28,6	23,2
	Total	2 013	100,0	100,0
Secondaire spécialisé	Secondaire spécialisé	330	100,0	100,0
Secondaire 4	Professionnel	95	100,0	100,0
Nombre total d'élèves		15 834	-	-

Sources : Communauté française, Vlaamse Gemeenschap, Calculs : IGEAT-ULB.

Le niveau secondaire 1 reprend les élèves aux deux premières années du secondaire, le secondaire 2, ceux en troisième et quatrième et le secondaire 3, ceux de cinquième et sixième années. Le niveau 4 représente la septième année du secondaire dans l'enseignement professionnel.

Par rapport à la moyenne régionale, les élèves du secondaire vivant à Anderlecht ont tendance à plus s'orienter vers l'enseignement professionnel, et moins vers l'enseignement général.

La commune compte 15 834 élèves scolarisés, c'est-à-dire résidant dans la commune et suivant l'enseignement obligatoire. Attention, un élève résidant dans une autre commune peut très bien être scolarisé à Anderlecht et inversement.

5.3 Rythmes scolaires dans l'enseignement obligatoire

Figure 16 : Rythmes scolaires des élèves dans l'enseignement secondaire (en première, troisième et cinquième année) vivant à Anderlecht et en Région bruxelloise par sexe et filière au cours de l'année scolaire 2007-2008.

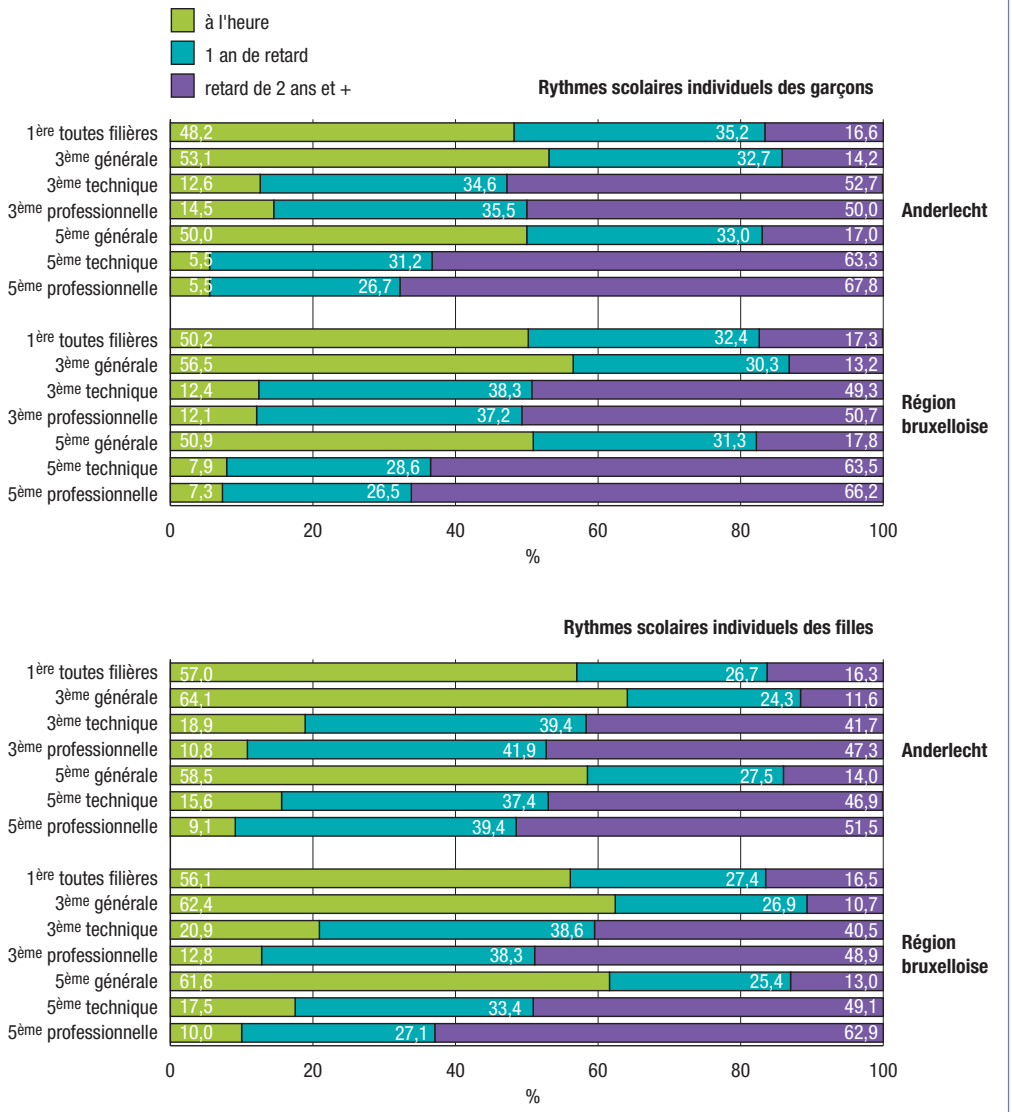
à l'heure
1 an de retard
retard de 2 ans et +
Rythmes scolaires individuels des garçons
1ère toutes filières 48,2 35,2 16,6
3ème générale 53,1 32,7 14,2
3ème technique 12,6 34,6 52,7
3ème professionnelle 14,5 35,5 50,0
5ème générale 50,0 33,0 17,0
5ème technique 5,5 31,2 63,3
5ème professionnelle 5,5 26,7 67,8
Anderlecht
1ère toutes filières 50,2 32,4 17,3
3ème générale 56,5 30,3 13,2
3ème technique 12,4 38,3 49,3
3ème professionnelle 12,1 37,2 50,7
5ème générale 50,9 31,3 17,8
5ème technique 7,9 28,6 63,5
5ème professionnelle 7,3 26,5 66,2
Région bruxelloise
0 20 40 60 80 100
%
Rythmes scolaires individuels des filles
1ère toutes filières 57,0 26,7 16,3
3ème générale 64,1 24,3 11,6
3ème technique 18,9 39,4 41,7
3ème professionnelle 10,8 41,9 47,3
5ème générale 58,5 27,5 14,0
5ème technique 15,6 37,4 46,9
5ème professionnelle 9,1 39,4 51,5
Anderlecht
1ère toutes filières 56,1 27,4 16,5
3ème générale 62,4 26,9 10,7
3ème technique 20,9 38,6 40,5
3ème professionnelle 12,8 38,3 48,9
5ème générale 61,6 25,4 13,0
5ème technique 17,5 33,4 49,1
5ème professionnelle 10,0 27,1 62,9
Région bruxelloise
0 20 40 60 80 100
%

Sources : Communauté française, Vlaamse Gemeenschap.

«À l'heure» signifie que l'élève est soit en avance, soit dans l'année théorique dans laquelle il est sensé être en fonction de son âge.

Parmi les élèves de 1ère année du secondaire toutes filières confondues en 2007-2008, moins de 50 % des garçons vivant à Anderlecht sont «à l'heure» (ce qui est un peu moins que dans la Région bruxelloise), 35 % ont un an de retard (un petit peu moins que dans la Région) et à peine plus de 15 % ont plus de deux ans de retard ou plus (contre plus de 17 % dans la Région). Les proportions qui concernent les filles sont plus proches de celles de la Région. En règle générale, les élèves vivant à Anderlecht sont plus souvent «en retard» que dans l'ensemble de la Région.

De plus, en 2001 (15), les jeunes ne poursuivant plus d'études et n'ayant pas de diplôme du secondaire supérieur sont proportionnellement plus nombreux dans la commune (48,7 % des 18-24 ans non-étudiants) que dans les 19 communes réunies (47,7 %).

(15) Enquête socio-économique de 2001.

6. LOGEMENT ET CADRE DE VIE

Des cartes et des tableaux de certains indicateurs relatifs au logement, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Superficie des logements», «Type de logement», «Évolution du parc du logement», «Structure de la propriété» et «Parc du logement social» dans la thématique «Logement» mais aussi «Ancienneté de l'urbanisation» et «Structure du bâti» dans la thématique «Morphologie».
http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/

Tableau 18 : Caractéristiques des logements à Anderlecht et en Région bruxelloise.

	Anderlecht	Région bruxelloise
Part des ménages résidant en appartement (%) - 2001	68,5	71,2
Superficie moyenne par logement (m²) - 2001	68,2	74,4
Nombre de pièces par habitant (nb) - 2001	1,8	1,9
Part des logements occupés par le propriétaire (%) -2001	41,9	41,5
Part des logements en location (%) - 2008	55	58,6
Part des logements sociaux (logt/100 ménages) - 2007	11,3	7,8
Part des logements avec confort de base (%) - 2001	88,2	90,8
Part des logements construits avant 1961 (%) - 2001	61,3	63,0
Loyer mensuel moyen des logements (€) - 2008	478	553
Loyer mensuel moyen des logements 1 chambre (€) - 2008	434	471
Loyer mensuel moyen des logements 2 chambres (€) - 2008	535	591
Part des surfaces artificialisées (%) - 2006	48,2	46,5

Source : SPF Economie – DGSIE (Enquête Socio-économique 2001) ; Observatoire des Loyers 2008 ; IGEAT 2006

À Anderlecht, la part des ménages qui résident en appartement est inférieur à la moyenne régionale (68,5 % contre 71,2 %). Par contre la part de logements sociaux est plus importante (11,3 % contre 7,8 %). Tous logements confondus, le loyer moyen d'un logement en location est de 478 € dans la commune. La plupart des logements sont équipés normalement (88,2 % disposent du confort de base, c'est-à-dire d'une salle de bain, de l'eau courante et de toilettes à l'intérieur) et l'environnement est plutôt verdoyant (seulement 48,2 % du territoire communal est artificialisés contre 46,5 pour la Région, le reste étant occupé par des espaces verts, des jardins ou des surfaces non imperméabilisées [16]). Ces statistiques communales masquent des inégalités infra-communales dont certaines sont perceptibles sur le site du **Monitoring des Quartiers**.

(16) Voir carte de repérage.

COLOPHON

AUTEURS :

Université Libre de Bruxelles - IGEAT :
Benjamin WAYENS, Pierre KUMMERT, Gauvain DUMONT

Observatoire de la Santé et du Social :
Truus ROESEMS

MISE EN PAGE :

Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl :
Nathalie da Costa Maya

NUMÉRO DE DÉPÔT LÉGAL :

B/2010/2239/01

ÉDITEUR RESPONSABLE :

Patrick Debouverie, Commission communautaire française,
42 rue des Palais, 1030 Bruxelles

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

COCOF – Service des Affaires sociales – Cohésion sociale
www.cocof.irisnet.be
Martine BAUWENS – 02 800 84 23 – mbauwens@cocof.irisnet.be
(contrats régionaux)
Marie-Pierre DURT – 02 800 81 25 – mpdurt@cocof.irisnet.be
(contrats communaux)

CBAI – Centre régional d'appui à la politique de cohésion sociale (CRAcs)
www.cbai.be
Alexandre ANSAY – 02/289 71 61 – alexandre.ansay@cbai.be
Jonathan UNGER – 02/289 71 63 – jonathan.unger@cbai.be

ULB – Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire (IGEAT)
www.ulb.ac.be/igeat
Benjamin WAYENS – 02/650 50 79 – bwayens@ulb.ac.be

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
www.observatbru.be
Truus ROESEMS – 02/552 01 57 – troesems@ggc.irisinet.be

Cabinet du ministre, membre du Collège en charge de la cohésion sociale
Philippe STERCKX – 02/506 32 60 – psterckx@picque.irisnet.be

VEUILLEZ CITER CETTE PUBLICATION DE LA FAÇON SUIVANTE :

ULB-IGEAT, Observatoire de la Santé et du Social, Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise, Fiche 1 : Commune d'Anderlecht, Commission communautaire française, 2010.

FICHES COMMUNALES D'ANALYSE DES STATISTIQUES LOCALES EN RÉGION BRUXELLOISE :

Différents documents composent cet outil d'analyse des statistiques locales

Les fiches communales

01 Fiche d'Anderlecht
02 Fiche d'Auderghem
03 Fiche de Berchem-Sainte-Agathe
04 Fiche de Bruxelles-Ville
05 Fiche d'Etterbeek
06 Fiche d'Evere
07 Fiche de Forest
08 Fiche de Ganshoren
09 Fiche d'Ixelles
10 Fiche de Jette
11 Fiche de Koekelberg
12 Fiche de Molenbeek-Saint-Jean
13 Fiche de Saint-Gilles
14 Fiche de Saint-Josse-Ten-Noode
15 Fiche de Schaerbeek
16 Fiche d'Uccle
17 Fiche de Watermael-Boitsfort
18 Fiche de Woluwe-Saint-Lambert
19 Fiche de Woluwe-Saint-Pierre

Les documents concomitants

Mode d'emploi
Sources et références
Fiche Régionale

Ces fiches communales peuvent être obtenues dans les deux langues sur le site web de l'Observatoire de la Santé et du Social (**www.observatbru.be**).
Les documents concomitants sont uniquement disponibles sur le site de la COCOF (**www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/index-htm/**).
Leur contenu peut être librement copié, moyennant mention de la source.